



SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

1^{er} trimestre de l'année 2017

Actes publiés au siège
du Parc naturel régional de Chartreuse

SOMMAIRE

TITRE I : DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

En date du 10/02/2017

- 1 Débat d'orientation budgétaire année 2017 : budget du Syndicat mixte
- 2 Programmation 2017 : budget du syndicat mixte
- 3 Débat d'orientation budgétaire année 2017 : budget annexe de la Réserve Naturelle
- 4 Programmation 2017 : budget annexe de la Réserve Naturelle

En date du 31/03/2017

- 5 Compte administratif 2016 du syndicat mixte
- 6 Compte de gestion 2016 du syndicat mixte
- 7 Affectation de résultats 2016 du syndicat mixte
- 8 Budget primitif 2017 du syndicat mixte
- 9 Compte administratif 2016 de la Réserve Naturelle
- 10 Compte de gestion 2016 de la Réserve Naturelle
- 11 Affectation de résultats 2016 de la Réserve Naturelle
- 12 Budget primitif 2017 de la Réserve Naturelle

TITRE II : DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL

En date du 10/02/2017

- 1 Ratios de promotion 2017
- 2 Journée de solidarité 2017
- 3 Candidature appel à projet Plan de paysage
- 4 Mise en place d'une stratégie forestière inter-territoire
- 5 OCMMR – Aide à l'investissement aux entreprises
- 6 Accompagnement des bergers dans leur mission « médiation agro environnementale et touristique »
- 7 Partenariat sportif : Jules Lapierre
- 8 Partenariat sportif ; Lou Reynaud

TITRE III : DECISIONS DU PRESIDENT

- 1 Echanges scolaires
- 2 Soutien aux projets pédagogiques des jeunes du 1^{er} degré
- 3 Soutien aux projets pédagogiques des jeunes du 2nd degré
- 4 Soutien aux projets pédagogiques des centres de vacances
- 5 Soutien aux projets pédagogiques hors temps scolaire
- 6 Outils et formations scolaires et hors temps scolaire
- 7 Développer l'entrepreneuriat en Chartreuse : création, reprise, transmission
- 8 Communiquer sur les métiers de la forêt et du bois sur le territoire du Parc de Chartreuse
- 9 Outils de sensibilisation des propriétaires forestiers à la surveillance et au renouvellement des forêts
- 10 Accompagnement pour la révision de la charte lot 1
- 11 Etude de faisabilité d'un parcours d'interprétation du patrimoine naturel de Chartreuse
- 12 Visite virtuelle 360° (outil numérique) du patrimoine naturel de Chartreuse
- 13 Suivi de la Vulnérable des Chartreux (*Hypericum nummularium*)
- 14 Accompagnement pour la révision de la charte : plan de financement
- 14' Accompagnement pour la révision de la charte : plan de financement
- 15 Programmation culturelle itinérante en Chartreuse
- 16 Médiation culturelle et citoyenne « Alimentation »
- 17 Espace Outdoor-montagne de la Ruche
- 18 Mobilisation et valorisation des outils de paysage
- 19 Soutien à des fouilles paléontologiques d'intérêt scientifique relatives à la découverte des premiers restes fossiles d'un mosasaure en AURA - Fonctionnement
- 20 Aménagement et protection d'un site de fouilles paléontologiques d'intérêt scientifique majeur (mosasaure)
- 21 Développer une stratégie agricole et alimentaire de proximité
- 22 Promouvoir les produits locaux et sensibiliser les consommateurs
- 23 Animation de la transition énergétique
- 24 Expertise – appui à la 2^{nde} vague de contractualisation des MAEC – année 2017

TITRE IV : ARRETES DU PRESIDENT

DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

En date du 10/02/2017

- 1 Débat d'orientation budgétaire année 2017 : budget du Syndicat mixte
- 2 Programmation 2017 : budget du syndicat mixte
- 3 Débat d'orientation budgétaire année 2017 : budget annexe de la Réserve Naturelle
- 4 Programmation 2017 : budget annexe de la Réserve Naturelle

En date du 31/03/2017

- 5 Compte administratif 2016 du syndicat mixte
- 6 Compte de gestion 2016 du syndicat mixte
- 7 Affectation de résultats 2016 du syndicat mixte
- 8 Budget primitif 2017 du syndicat mixte
- 9 Compte administratif 2016 de la Réserve Naturelle
- 10 Compte de gestion 2016 de la Réserve Naturelle
- 11 Affectation de résultats 2016 de la Réserve Naturelle
- 12 Budget primitif 2017 de la Réserve Naturelle

**DELIBERATION
COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 10 février 2017, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 30 janvier 2017, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Dominique Escaron,

Nombres de membres en exercice : 84 représentants 132 voix
Nombre de membres présents: 41 représentants 57 voix
Nombre de membres présents ou représentés : 55 représentants 76 voix

Délibération n°CS-2017/01

Objet : Débat d'Orientations Budgétaires année 2017 : budget du syndicat mixte

Votants (en voix) : 76
Exprimés (en voix): 76
Pour : 76
Contre :
Abstention :
Ne prend (prennent) pas part au vote :

LISTE DES PRESENTS

1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes.
1 représentant = 5 voix délibératives

BERANGER Nathalie
DESIES Bruno
REPENTIN Thierry

2^{ème} Collège - Délégués Conseil Départemental de l'Isère
1 représentant = 2 voix délibératives

BURLET Céline
ENGRAND Christophe
GERIN Anne

3^{ème} Collège - Délégués Conseil Départemental de la Savoie
1 représentant = 2 voix délibératives

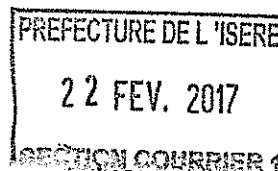
WOLFF Corine

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes
1 représentant = 1 voix délibérative

LEBLANC Christian

5^{ème} collège – Délégués des communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de Chartreuse// 1 représentant = 1 voix délibérative

ARBOR Gérard
BERENGER Hubert
BIENASSIS Brigitte
BRIGUGLIO Antonino
DELPHIN Maurice



DRIGO Patrick
DUISIT Robert
DUPRAZ Marc
ESCARON Dominique
GUIBERT Yves
LELEU Sophie
LENFANT Anne
MARTIN Jean-Pierre
ORTHLIEB Maxence
PETIT Jean-Paul
QUEMART Philippe
REDA Franck
RICHEL Jacques
ROUGIER Alain
VERARD Nicole
VILLIEN Roger
ZURDO Jean-Pierre

6^{ème} collège – Délégués des communes de Piémont de Chartreuse
1 représentant = 1 voix délibérative

BEAUME Bernard
BREBION Chantal
CANIVET Bernard
CHEVROT Blandine
FASSEL Jean
PERRET Jacques
SECO MARC

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités
1 représentant = 1 voix délibérative

CLARET Jean-Paul
DAL'LIN Gérard
POULET Jean-Luc
SEJOURNE Denis

EXCUSES

POUVOIRS

1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes.
1 représentant = 5 voix délibératives

BADREDDINE Chokri
GIRAUD Eliane

A ARBOR Gérard

2^{me} collège – Délégués du Conseil Départemental de l'Isère
1 représentant = 2 voix délibératives

POLAT Julien

A GERIN Anne

3^{me} collège – Délégués du Conseil Départemental de la Savoie
1 représentant = 2 voix délibératives

GUIGUE Gilbert
MITHIEUX Lionel

A BERANGER Nathalie
A WOLFF Corine

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes
1 représentant = 1 voix délibérative

MERIAUX Pierre

5^{ème} collège – Délégués des Communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de Chartreuse//1 représentant = 1 voix délibérative

DOLIS Hélène	A POULET Jean-Luc
LE GOUIC François	A DUISIT Robert
LOVERA Jean	A ESCARON Dominique
PRACHE Olivier	A ROUGIER Alain

**6^{ème} collège – Délégués des Communes de Piémont de Chartreuse
1 représentant = 1 voix délibérative**

BONNNEFON Geneviève	A CANIVET Bernard
BURDET Gérard	A BIENASSIS Brigitte
CARREL Christine	
CHENE Gérard	A PERRET Jacques
GODARD Sandrine	A SEJOURNE Denis
GUILLON Dominique	
SPINDLER Bertrand	A CHEVROT Blandine
STROMBONI Claire	

**7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités
1 représentant = 1 voix délibérative**

FORTE Pierre	A ENGRAND Christophe
--------------	----------------------

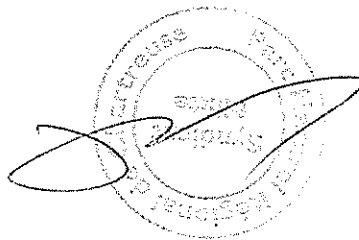
Objet : Débat d'Orientations Budgétaires année 2017 : budget du syndicat mixte

En application de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Les membres du Comité Syndical prennent acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires du budget principal du syndicat mixte du Parc

Ainsi fait et délibéré le 10 février 2017
Le Président

Publiée le 14/02/2017
Pour copie conforme,



Comité Syndical

Vendredi 10 février 2017
Saint Thibaud de Couz

OBJET : ORIENTATIONS POUR L'ANNEE 2017 : BUDGET PRINCIPAL

Les présentes orientations ont été présentées au Bureau syndical du 9 décembre 2016

Pour l'année 2017, le budget se déclinera autour de 4 orientations majeures :

- Stabilité des recettes par rapport à 2016
- Poursuite de la politique de maîtrise des dépenses de fonctionnement
- Une action au service du territoire grâce à différents outils : une ingénierie pluridisciplinaire, de l'accompagnement financier, la mobilisation par le Parc de différentes politiques contractuelles au bénéfice des acteurs du territoire
- Poursuite du projet de Maison du Parc

1 - Stabilité des recettes pour le Parc par rapport à 2016

a/ Stabilité des participations statutaires en 2017 au niveau de 2016

Les participations statutaires s'établiront en 2017 globalement à 1 290 834 €.

Le niveau de la participation de la Région Auvergne Rhône Alpes est annoncé au niveau de 2016 soit 756 461 €.

La participation du Conseil Départemental de l'Isère s'élèvera à 240 165 € et celle du Conseil Départemental de la Savoie à 80 056 € - participations stables par rapport à 2016.

Compte tenu de cette stabilité des participations statutaires, la valeur de base servant au calcul des participations statutaires du territoire restera identique à 2016 à hauteur de 0.50 € permettant de ne pas peser sur le budget des collectivités du territoire dans le contexte financier actuel. Les cotisations apportées par le territoire (communes et intercommunalités réunies) représenteront ainsi 214 152 €.

b/ Stabilité de la dotation de l'Etat

Son niveau est confirmé à 100 000 € en 2017 comme en 2016.

2 - Poursuite de la politique de maîtrise des dépenses de fonctionnement

Le Parc mène depuis plusieurs années une politique de maîtrise de ses dépenses de fonctionnement qui a permis une réduction de celle-ci de 20% entre 2013 et 2015.

Pour 2017, il est proposé de poursuivre cette politique. Ainsi, les dépenses de fonctionnement représentent 680 445 € en 2017 contre 697 509 € en 2016 soit une baisse de 2.45%.

Il s'agit des dépenses suivantes :

- Les dépenses de personnel de direction, administratifs et moyens généraux
- Les frais de fonctionnement de la structure
- Cotisations aux divers organismes auxquels le Parc adhère

Les dépenses de personnel de direction, administratifs et moyens généraux :

De manière prévisionnelle pour 2017, elles s'établissent à un niveau inférieur à 2016 (331 266 € en 2017 contre 355 000 € en 2016)

Frais de fonctionnement de la structure

(Électricité, loyers, téléphonie, indemnités élus, entretiens et renouvellement des matériels...)

Ils s'élèvent à 328 179 € contre 323 704 € en 2016. Cette augmentation est liée à une prise en compte des indemnités des élus en année pleine pour 2017. Ces frais incluent le renouvellement des matériels et notamment les matériels informatiques (8 500 €).

Cotisations aux divers organismes

Le Parc adhère à différents organismes : fédération des PNR de France, APARA (Associations des PNR Auvergne Rhône-Alpes...) OGM (Observatoire Galliformes de Montagne) OGFH (Observatoire Grande Faune et Habitats), ALPARC (réseau Alpin des espaces protégés)... Le montant de cotisation pour 2017 est supérieur à 2016 car il intègre une possible adhésion au Label Rivières Sauvages soit un total prévisionnel de 21 000 €.

L'ensemble de ces dépenses représentera 30% du budget du Parc 2017. Ce ratio le situe dans la moyenne basse des charges de fonctionnement si l'on se réfère à l'observatoire établi annuellement par la Fédération des PNR de France.

3- Une action tournée au service du territoire

Le Parc mène une politique au bénéfice du territoire en s'appuyant sur différents outils :

a/ Une ingénierie au service du territoire

Le Parc déploie une ingénierie au service de son territoire qui travaille de manière transversale et en lien avec les autres acteurs du territoire et, ce, sur de nombreuses thématiques : Biodiversité, paysage, éducation au territoire, culture, forêt filière bois, transition énergétique et mobilité (ingénierie qui sera renforcée en 2017), agriculture économie de proximité, tourisme, communication, système d'information territorial. Elle représente une somme de 859 492 € pour 2017.

b/Des accompagnements financiers du territoire

Certaines politiques sont financées sur le budget propre du Parc (exemple : aides à manifestations, promotion touristique, politique randonnée ...), d'autres sur le contrat qui lie le Parc et ses principaux partenaires (la Région Auvergne Rhône Alpes, les Départements de l'Isère et de la Savoie et l'Etat).

Cet accompagnement financier représente de manière prévisionnelle 711 590 € pour 2017.

Ainsi au total, en 2017, le Parc affectera de manière prévisionnelle **70% de son budget au bénéfice du territoire.**

Outre, son action, via son budget, le Parc mobilise des contrats spécifiques pour le territoire.

c/Contrats mobilisés pour le territoire

Le Parc est lauréat des contrats suivants :

- un programme européen Leader représentant environ 1.5 millions d'euros de subventions sur 5 ans.
- un TEP-CV (territoire à énergie positive pour la croissance verte) représentant 2 millions d'euros (dont 1.3 millions d'euros pour le territoire Chartreuse).
- un contrat valléen 2016 – 2020 représentant 1 250 000 € de subvention pour le territoire sur 5 ans
- une Opération Collective de Modernisation en Milieu Rural (OCMMR) représentant 117 300 € de subventions pour les aides à l'investissement des entreprises et 30 333 € pour les actions de fonctionnement
- un Plan Pastoral Territorial représentant 200 000 € de subvention sur 5 ans.

Ainsi, annuellement en moyenne, le Parc apporte, en dehors de son budget, aux acteurs du territoire un peu plus d'**1 million d'euros de subvention.**

4 - Poursuite du projet de Maison du Parc

Le projet de construction de Maison du Parc a été inscrit dans la Charte actuelle.

Les locaux actuels loués par le Parc ne sont pas fonctionnels pour les équipes, ne permettent pas un travail efficace pluridisciplinaire et transversal, ni d'assurer le stockage des documents, matériel ou archives du Parc.

C'est pourquoi les élus portent ce projet dont la réalisation reste indispensable à la fois pour donner au personnel de bonnes conditions de travail mais aussi pour doter le Parc d'un siège qui lui donne une vraie visibilité.

Aussi, les élus ont-ils décidé d'affecter une grande partie de l'excédent disponible à la réalisation de cet investissement indispensable et sont prêts à apporter un complément de financement via la réalisation d'un emprunt, sachant que la volonté affichée est de réaliser un **projet sobre, intégré et constituant un espace de travail correct pour les équipes par la réhabilitation du bâtiment actuel à Saint Pierre de Chartreuse.**

Pour mémoire, le Parc a déjà provisionné 345 000 € pour financer ce projet.

Pour 2017, l'objectif est d'arrêter un plan de financement en lien avec nos partenaires et de réaliser les études préalables.

Le financement des études préalables n'apparaît pas dans la synthèse globale du budget 2017, son financement étant prévu sur des crédits antérieurs.

**DELIBERATION
COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 10 février 2017, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 30 janvier 2017, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Dominique Escaron,

Nombres de membres en exercice : 84 représentants 132 voix
Nombre de membres présents: 41 représentants 57 voix
Nombre de membres présents ou représentés : 55 représentants 76 voix

Délibération n°CS-2017/02

Objet : Budget principal : programmation 2017

Votants (en voix) : 76
Exprimés (en voix): 76
Pour : 76
Contre :
Abstention :
Ne prend (prennent) pas part au vote :

LISTE DES PRESENTS

1^{er} collègue – Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes.
1 représentant = 5 voix délibératives

BERANGER Nathalie
DESIES Bruno
REPENTIN Thierry

2^{ème} Collège - Délégués Conseil Départemental de l'Isère
1 représentant = 2 voix délibératives

BURLET Céline
ENGRAND Christophe
GERIN Anne

3^{ème} Collège - Délégués Conseil Départemental de la Savoie
1 représentant = 2 voix délibératives

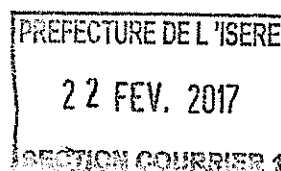
WOLFF Corine

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes
1 représentant = 1 voix délibérative

LEBLANC Christian

5^{ème} collègue – Délégués des communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de Chartreuse// 1 représentant = 1 voix délibérative

ARBOR Gérard
BERENGER Hubert
BIENASSIS Brigitte
BRIGUGLIO Antonino



DELPHIN Maurice
DRIGO Patrick
DUISIT Robert
DUPRAZ Marc
ESCARON Dominique
GUIBERT Yves
LELEU Sophie
LENFANT Anne
MARTIN Jean-Pierre
ORTHLIEB Maxence
PETIT Jean-Paul
QUEMART Philippe
REDA Franck
RICHEL Jacques
ROUGIER Alain
VERARD Nicole
VILLIEN Roger
ZURDO Jean-Pierre

6^{ème} collège – Délégués des communes de Piémont de Chartreuse
1 représentant = 1 voix délibérative

BEAUME Bernard
BREBION Chantal
CANIVET Bernard
CHEVROT Blandine
FASSEL Jean
PERRET Jacques
SECO MARC

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités
1 représentant = 1 voix délibérative

CLARET Jean-Paul
DAL'LIN Gérard
POULET Jean-Luc
SEJOURNE Denis

EXCUSES

POUVOIRS

1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes.
1 représentant = 5 voix délibératives

BADREDDINE Chokri
GIRAUD Eliane

A ARBOR Gérard

2^{me} collège – Délégués du Conseil Départemental de l'Isère
1 représentant = 2 voix délibératives

POLAT Julien

A GERIN Anne

3^{me} collège – Délégués du Conseil Départemental de la Savoie
1 représentant = 2 voix délibératives

GUIGUE Gilbert
MITHIEUX Lionel

A BERANGER Nathalie
A WOLFF Corine

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes
1 représentant = 1 voix délibérative

MERIAUX Pierre

5^{ème} collège – Délégués des Communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de Chartreuse//1 représentant = 1 voix délibérative

DOLIS Hélène	A POULET Jean-Luc
LE GOUIC François	A DUISIT Robert
LOVERA Jean	A ESCARON Dominique
PRACHE Olivier	A ROUGIER Alain

**6^{ème} collège – Délégués des Communes de Piémont de Chartreuse
1 représentant = 1 voix délibérative**

BONNEFON Geneviève	A CANIVET Bernard
BURDET Gérard	A BIENASSIS Brigitte
CARREL Christine	
CHENE Gérard	A PERRET Jacques
GODARD Sandrine	A SEJOURNE Denis
GUILLON Dominique	
SPINDLER Bertrand	A CHEVROT Blandine
STROMBONI Claire	

**7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités
1 représentant = 1 voix délibérative**

FORTE Pierre	A ENGRAND Christophe
--------------	----------------------

Objet : Budget principal : programmation 2017

- *Vu les objectifs définis par la Charte du Parc,*
- *Vu la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2017,*
- *Vu la présentation du programme d'activités 2017,*

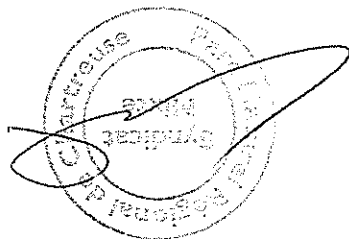
Le Président présente aux membres du Comité syndical le projet de programmation pour l'année 2017 tel que défini ci-après et tel qu'il découle du programme prévisionnel d'activités du Parc :

Après en avoir délibéré le Comité syndical DECIDE :

- ***D'approuver la liste des opérations présentées, sachant que ces opérations sont :***
 - *soit portées par le syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,*
 - *soit portées par les maîtres d'ouvrages autres (communes, communautés de communes, associations ...),*
- ***De valider l'engagement du syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse à réaliser ces opérations,***
- ***De mandater le Président pour solliciter les financeurs,***
- ***D'autoriser le Président à toutes démarches et signatures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.***

Ainsi fait et délibéré le 10 février 2017
Le Président

Publiée le 14/02/2017
Pour copie conforme,



<p style="text-align: center;">Liste des actions Programmation 2017</p>
--

Axe 1 : S'appuyer sur le dynamisme des acteurs locaux pour porter et partager le projet de territoire

1.1 Renforcer l'adhésion des habitants en faisant partager la connaissance

- Soutien aux projets pédagogiques des jeunes du territoire - 1er degré
- Soutien aux projets pédagogiques des jeunes du territoire - 2nd degré
- Soutien aux projets pédagogiques hors temps scolaires
- Outils et formations pédagogiques scolaires et hors temps scolaire
- Poursuite de l'aménagement pour l'accueil en Forêt d'Exception pour le Col de Porte et le Charmant Som
- Mise en œuvre de la stratégie biodiversité : étude de faisabilité d'un parcours d'interprétation du patrimoine naturel de Chartreuse et visite virtuelle du patrimoine de Chartreuse)
- Communiquer sur les métiers de la forêt sur le territoire

1.2 Accroître l'implication des acteurs économiques et sociaux

- Soutien aux projets pédagogiques des centres de vacances

1.3 Imaginer une nouvelle gouvernance en impliquant mieux les acteurs du territoire

1.4 Développer les collaborations entre territoire de montagne et régions urbaines

- Echanges scolaires
- Mise en place du plan d'action TEPOS et TEP-CV (Analyse "pré-investissement" de projets TEPOS, appui aux collectivités intégrant les objectifs de la transition énergétique dans leur patrimoine bâti)

Axe 2 : Protéger et valoriser, ensemble et au quotidien, les patrimoines de Chartreuse

2.1 Engager une politique en faveur de la qualité des paysages

- Mobiliser et valoriser les outils paysage
- Appel à projet "Plan de Paysage"

2.2 Promouvoir une gestion durable de l'environnement, des milieux naturels et des espèces montagnardes

- Redécouverte du patrimoine maraîcher et fruitier oublié de Chartreuse (phase 2)
- Animation Natura 2000
- Suivi de la vulnérable des Chartreux (*Hypericum nummularium*)
- Soutien à des fouilles paléontologiques d'intérêt scientifique relatives à la découverte des premiers restes fossiles d'un mosasaure en région Auvergne Rhône Alpes

2.3 Gérer les ressources naturelles de montagne au plus près des besoins actuels tout en préservant le capital patrimonial

2.4 Valoriser les patrimoines culturels locaux et les pratiques locales

Axe 3 : Mobiliser les atouts de Chartreuse pour un développement endogène durable de montagne

3.1 Accompagner la consolidation et la diversification de l'économie locale

- Salon de la création reprise d'activités en milieu rural
- Découverte des entreprises de Chartreuse (Portes ouvertes)
- Développer l'emploi et les compétences liés à la transition énergétique et sensibiliser les acteurs de la construction durable
- Mise en œuvre de la tranche 3 de l'OCMMR (animation, actions de fonctionnement et aides aux entreprises)

3.2 Pour une agriculture vivante indispensable et bien identifiée

- Développer une stratégie agricole et alimentaire de proximité en partenariat avec les territoires voisins en collaboration avec le Département de l'Isère
- Promouvoir les produits locaux et sensibiliser les populations à leur utilisation en restauration locale et collective
- Promouvoir les circuits courts alimentaires et valoriser les produits
- Médiation culturelle et citoyenne « alimentation »
- Appui à la contractualisation des MAEC (expertises MAEC dans le cadre de la seconde vague de contractualisation)
- Mise en œuvre du Plan Pastoral Territorial (animation du PPT et actions : Accompagnement des bergers dans leur mission de « médiation agro environnementale et touristique » notamment)

3.3 S'appuyer sur la forêt, ressource et patrimoine emblématiques de Chartreuse

- Animation dessertes et foncier forestier
- Appui à une démarche privé/public pour limiter le morcellement foncier
- Outils de sensibilisation des propriétaires forestiers à la surveillance et au renouvellement des forêts

3.4 Vers un tourisme des quatre saisons en moyenne montagne, durable et ambitieux

- Soutien à la création et à la qualification des hébergements touristiques
- Animation de procédure (Espace Valléen)

3.5 Maintenir un tissu économique et social vivant par la qualité de l'accueil des services et des transports

- Actions artistiques structurantes et de proximité
- Programmation culturelle itinérante en Chartreuse
- Développement de l'animation culturelle de proximité

Action spécifique : Révision de la Charte du Parc

**DELIBERATION
COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 10 février 2017, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 30 janvier 2017, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Dominique Escaron,

Nombres de membres en exercice :	84 représentants 132 voix
Nombre de membres présents:	38 représentants 52 voix
Nombre de membres présents ou représentés :	49 représentants 67 voix

Délibération n°CS-2017/03

Objet : Débat d'Orientations Budgétaires année 2017 : budget annexe de la Réserve Naturelle des Hauts de Chartreuse

Votants (en voix) : 67
Exprimés (en voix): 67
Pour : 67
Contre :
Abstention :
Ne prend (prennent) pas part au vote :

LISTE DES PRESENTS

1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes.
1 représentant = 5 voix délibératives

BERANGER Nathalie
DESIES Bruno
REPENTIN Thierry

2^{ème} Collège - Délégués Conseil Départemental de l'Isère
1 représentant = 2 voix délibératives

BURLET Céline

3^{ème} Collège - Délégués Conseil Départemental de la Savoie
1 représentant = 2 voix délibératives

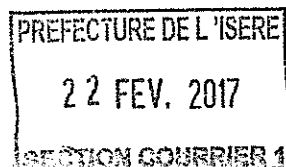
WOLFF Corine

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes
1 représentant = 1 voix délibérative

LEBLANC Christian

5^{ème} collège – Délégués des communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de Chartreuse// 1 représentant = 1 voix délibérative

ARBOR Gérard
BERENGER Hubert
BIENASSIS Brigitte
BRIGUGLIO Antonino
DELPHIN Maurice



DRIGO Patrick
DUISIT Robert
DUPRAZ Marc
ESCARON Dominique
GUIBERT Yves
LELEU Sophie
LENFANT Anne
MARTIN Jean-Pierre
PETIT Jean-Paul
QUEMART Philippe
REDA Franck
RICHEL Jacques
ROUGIER Alain
VERARD Nicole
VILLIEN Roger
ZURDO Jean-Pierre

6^{ème} collège – Délégués des communes de Piémont de Chartreuse
1 représentant = 1 voix délibérative

BEAUME Bernard
BREBION Chantal
CANIVET Bernard
CHEVROT Blandine
FASSEL Jean
PERRET Jacques
SECO MARC

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités
1 représentant = 1 voix délibérative

CLARET Jean-Paul
DAL'LIN Gérard
POULET Jean-Luc
SEJOURNE Denis

EXCUSES

POUVOIRS

1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes.
1 représentant = 5 voix délibératives

BADREDDINE Chokri
GIRAUD Eliane

A ARBOR Gérard

2^{me} collège – Délégués du Conseil Départemental de l'Isère
1 représentant = 2 voix délibératives

POLAT Julien
ENGRAND Christophe
GERIN Anne

3^{me} collège – Délégués du Conseil Départemental de la Savoie
1 représentant = 2 voix délibératives

GUIGUE Gilbert
MITHIEUX Lionel

A BERANGER Nathalie
A WOLFF Corine

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes
1 représentant = 1 voix délibérative

MERIAUX Pierre

5^{ème} collège – Délégués des Communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de Chartreuse//1 représentant = 1 voix délibérative

DOLIS Hélène	A POULET Jean-Luc
LE GOUIC François	A DUISIT Robert
LOVERA Jean	A ESCARON Dominique
PRACHE Olivier	A ROUGIER Alain

**6^{ème} collège – Délégués des Communes de Piémont de Chartreuse
1 représentant = 1 voix délibérative**

BONNEFON Geneviève	A CANIVET Bernard
BURDET Gérard	A BIENASSIS Brigitte
CARREL Christine	
CHENE Gérard	A PERRET Jacques
GODARD Sandrine	
GUILLON Dominique	
SPINDLER Bertrand	A CHEVROT Blandine
STROMBONI Claire	

**7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités
1 représentant = 1 voix délibérative**

FORTE Pierre
SEJOURNE Denis

**Objet : Débat d'Orientations Budgétaires année 2017 : budget annexe
de la Réserve Naturelle des Hauts de Chartreuse**

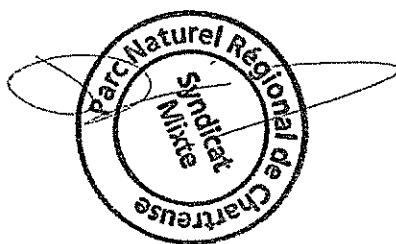
En application de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités
Territoriales,

Les membres du Comité Syndical prennent acte de la tenue du débat sur les
orientations budgétaires du budget annexe de la Réserve Naturelle.

Ainsi fait et délibéré le 10 février 2017
Le Président

Publiée le
Pour copie conforme,

14/02/2017



**DELIBERATION
COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 10 février 2017, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 30 janvier 2017, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Dominique Escaron,

Nombres de membres en exercice : 84 représentants 132 voix
Nombre de membres présents: 38 représentants 52 voix
Nombre de membres présents ou représentés : 49 représentants 67 voix

Délibération n°CS-2017/04

**Objet : Budget annexe de la Réserve Naturelle des Hauts de Chartreuse :
Programme année 2017**

<p>Votants (en voix) : 67 Exprimés (en voix): 67 Pour : 67 Contre : Abstention : Ne prend (prennent) pas part au vote :</p>

LISTE DES PRESENTS

1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes.
1 représentant = 5 voix délibératives

BERANGER Nathalie
DESIES Bruno
REPENTIN Thierry

2^{ème} Collège - Délégués Conseil Départemental de l'Isère
1 représentant = 2 voix délibératives

BURLET Céline

3^{ème} Collège - Délégués Conseil Départemental de la Savoie
1 représentant = 2 voix délibératives

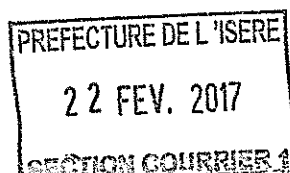
WOLFF Corine

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes
1 représentant = 1 voix délibérative

LEBLANC Christian

5^{ème} collège – Délégués des communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de Chartreuse// 1 représentant = 1 voix délibérative

ARBOR Gérard
BERENGER Hubert
BIENASSIS Brigitte
BRIGUGLIO Antonino
DELPHIN Maurice



DRIGO Patrick
DUISIT Robert
DUPRAZ Marc
ESCARON Dominique
GUIBERT Yves
LELEU Sophie
LENFANT Anne
MARTIN Jean-Pierre
PETIT Jean-Paul
QUEMART Philippe
REDA Franck
RICHEL Jacques
ROUGIER Alain
VERARD Nicole
VILLIEN Roger
ZURDO Jean-Pierre

6^{ème} collège – Délégués des communes de Piémont de Chartreuse
1 représentant = 1 voix délibérative

BEAUME Bernard
BREBION Chantal
CANIVET Bernard
CHEVROT Blandine
FASSEL Jean
PERRET Jacques
SECO MARC

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités
1 représentant = 1 voix délibérative

CLARET Jean-Paul
DAL'LIN Gérard
POULET Jean-Luc
SEJOURNE Denis

EXCUSES

POUVOIRS

1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes.
1 représentant = 5 voix délibératives

BADREDDINE Chokri
GIRAUD Eliane

A ARBOR Gérard

2^{me} collège – Délégués du Conseil Départemental de l'Isère
1 représentant = 2 voix délibératives

POLAT Julien
ENGRAND Christophe
GERIN Anne

3^{me} collège – Délégués du Conseil Départemental de la Savoie
1 représentant = 2 voix délibératives

GUIGUE Gilbert
MITHIEUX Lionel

A BERANGER Nathalie
A WOLFF Corine

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes
1 représentant = 1 voix délibérative

MERIAUX Pierre

5^{ème} collège – Délégués des Communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de Chartreuse//1 représentant = 1 voix délibérative

DOLIS Hélène	A POULET Jean-Luc
LE GOUIC François	A DUISIT Robert
LOVERA Jean	A ESCARON Dominique
PRACHE Olivier	A ROUGIER Alain

**6^{ème} collège – Délégués des Communes de Piémont de Chartreuse
1 représentant = 1 voix délibérative**

BONNEFON Geneviève	A CANIVET Bernard
BURDET Gérard	A BIENASSIS Brigitte
CARREL Christine	
CHENE Gérard	A PERRET Jacques
GODARD Sandrine	
GUILLON Dominique	
SPINDLER Bertrand	A CHEVROT Blandine
STROMBONI Claire	

**7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités
1 représentant = 1 voix délibérative**

FORTE Pierre
SEJOURNE Denis

Objet : Budget annexe de la Réserve Naturelle des Hauts de Chartreuse : Programme année 2017

- Vu l'avis favorable du comité consultatif de la Réserve Naturelle en date du 16 janvier 2017,
- Vu la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2017,
- Vu la présentation du programme d'activités 2017,

Pour l'année 2017, le travail de la Réserve naturelle s'organisera en 4 grandes thématiques :

- Patrimoine biotique (faune, flore)
- Patrimoine abiotique : géopatrimoine, climat
- Sensibilisation, Education, Communication
- Élaboration de stratégies sur le long terme.

Patrimoine biotique (faune, flore)

Montant : 70 081 €

- En 2017, il est prévu de poursuivre les **suivis faunistiques** qui sont récurrents, à savoir, le suivi **bouquetin**, le suivi **tétras-lyre**, le suivi aigle, les suivis chiroptères. Au vu des récentes attaques sur des troupeaux de moutons (automne 2016) qui ont eu lieu sur les Entremonts et qui sont typés Loup, le **suivi Grand carnivores**, mené chaque année par différents acteurs de la Chartreuse dont les agents de la Réserve dans le cadre d'un protocole de suivi national, sera mené avec une grande attention. L'ensemble de ces suivis sont réalisés avec les partenaires locaux et contribuent à l'alimentation de la connaissance à l'échelle du territoire et au-delà.
- Les **suivis floristiques** déjà engagés seront poursuivis, tel que le suivi des stations plantes patrimoniales, le suivi « évolution des milieux du subalpin », le suivi « éboulis froids », etc, en lien avec les universités ou structures qui portent, contribuent ou élaborent ces suivis.
- Sera également engagée la dernière tranche de l'**inventaire des champignons sur la Réserve biologique de l'Aulp du seuil**. Cet inventaire est réalisé par l'ONF avec la contribution financière de la Réserve.
- Pour la première fois, un suivi sur la **vulnérable**, espèce emblématique de la Chartreuse, sera mené à l'échelle du Parc et le budget de la Réserve y contribuera à hauteur de 50 %. Il sera réalisé en lien avec le Conservatoire Botanique National Alpin et des universités. Il a pour objectif de mieux connaître cette espèce et les paramètres qui peuvent influencer sur sa conservation.
- Il est également prévu d'installer une seconde zone de mesure des **habitats des vieilles forêts avec un protocole PSDRF** (protocole de suivi dendrométrique des Réserves forestières), qui sera réalisé par l'ONF, comme sur la zone de la Réserve biologique de l'Aulp de Seuil et sur lequel la réserve contribuera financièrement. Ce nouveau PSDRF serait installé sur la **Réserve biologique de Malissard**, à cheval sur la Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse et hors Réserve naturelle.

Patrimoine abiotique : géopatrimoine, climat

Montant : 53 699 €

- En 2017, il est prévu de poursuivre les suivis engagés sur le **climat** (station phénoclim, suivis de glacière souterraine, « alpage sentinelle »), notamment en mettant en place avec un autre suivi de glacier souterrain avec le concours d'un autre spéléo club.
- L'**inventaire géologique et géomorphologique** mené en 2016 a permis d'amener une bonne connaissance de la partie nord de la Réserve. Il s'agit en 2017 de réaliser des outils pédagogiques qui permettent de valoriser cette connaissance pour le grand public.
- Suite aux écroulements de janvier et mai 2016 qui ont eu lieu sur le **Mont Granier**, le gestionnaire de la Réserve souhaite également mettre en place un suivi des zones impactées pour

connaître et comprendre leur évolution avec le temps. Ce suivi reste à définir dans les détails mais il aura une composante « suivi de milieux » et « suivi géomorphologique ».

Sensibilisation, Education, Communication, Surveillance

Montant : 70 957 €

- Dans la poursuite du travail amorcé sur l'activité escalade, il est prévu en 2017 de travailler avec les FFME 73 et 38 pour réaliser un **inventaire des voies d'escalade** sur la Réserve, au moins sur les zones à enjeux identifiées dans la convention signée en 2005 avec les partenaires. Une réactivation du groupe escalade initié à l'époque sera faite à cette occasion.
- Un travail doit être réalisé dans la **grotte de la Balme à Collomb** pour remettre en état l'entrée de la grotte en vue de la prochaine fête préhistorique qui sera en 2020. 2017 sera l'occasion de commencer ces travaux (intérieurs à la grotte).
- 2017 sera également l'année des **20 ans de la Réserve**. A cette occasion, le gestionnaire souhaite pouvoir marquer l'événement par la sortie d'un **livre** qui puisse apporter de la connaissance et être réutilisé sur le long terme. La sortie de l'ouvrage serait prévue en automne 2017.
- L'entretien de la **signalétique**, les tournées de **maraudage** restent bien sur d'actualité tout au long de l'année.
- Plusieurs **chantiers** de travaux pastoraux devraient se dérouler sur l'automne 2017. Comme en 2016, un suivi étroit est nécessaire pour garantir un bon déroulement des opérations, à l'image du chantier de l'Alpe, exécuté en 2016.

Élaboration de stratégies sur le long terme

Montant : 21 035 €

Ces stratégies sont élaborées dans des documents cadre tels que le plan de gestion, la Charte du Parc de Chartreuse ou encore de le DOcument d'OBjectifs Natura 2000.

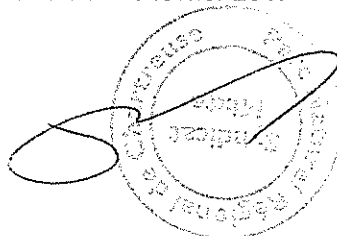
- 2017 sera l'année de la **validation finale du Plan de gestion** de la Réserve naturelle, document cadre valable pour une durée de 10 ans et qui servira à l'élaboration de la nouvelle charte du Parc de Chartreuse.
- Un temps devra être affecté sur l'écriture de la **nouvelle Charte du Parc**.
- Enfin, il est important de rappeler que la Réserve naturelle est également un **site Natura 2000**, le gestionnaire a donc pour mission d'animer cette démarche sur le site. La remise à jour du DOcument d'OBjectifs se fera plutôt sur l'année 2018. L'animation N2000 est mutualisée avec le budget du Parc pour plus d'efficacité.

Après en avoir délibéré le Comité syndical DECIDE :

- **D'approuver la liste des opérations présentées,**
- **D'autoriser le Président à toutes démarches et signatures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.**

Ainsi fait et délibéré le 10 février 2017
Le Président

Publiée le 14/02/2017
Pour copie conforme,



**DELIBERATION
COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 31 mars 2017, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 20 mars 2017, s'est réuni, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président

Nombres de membres en exercice :	88 représentants	136 voix
Nombre de membres présents:	40 représentants	60 voix
Nombre de membres présents ou représentés :	53 représentants	83 voix

Délibération n°CS2017/05

Votants (en voix) :	83
Exprimés (en voix):	83
Pour :	83
Contre :	0
Abstention :	0
Ne prend (prennent) pas part au vote :	0

OBJET : Budget du Syndicat Mixte - Compte Administratif 2016

LISTE DES PRESENTS

1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes

1 représentant = 5 voix délibératives

BADREDDINE Chokri
BERANGER Nathalie

DESIES Bruno
GIRAUD Eliane

2^{ème} Collège - Délégués Conseil Départemental de l'Isère

1 représentant = 2 voix délibératives

Céline BURLET
Christophe ENGRAND

Anne GERIN

3^{ème} Collège - Délégués Conseil Départemental de la Savoie

1 représentant = 2 voix délibératives

WOLFF Corine

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

5^{ème} collège – Délégués des communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de Chartreuse// 1 représentant = 1 voix délibérative

ALEX Michel
ARBOR Gérard
BARRIER Pierre
BIENASSIS Brigitte
DELPHIN Maurice
DRIGO Patrick
DUISIT Robert

LE GOUIC François
LENFANT Anne
LOVERA Jean
MARTIN Jean-Pierre
NOUBEL Frédéric
ORTHLIEB Maxence
PRACHE Olivier

ESCARON Dominique
FERTIER Jean-Michel
GUIBERT Yves
GUSMEROLI Stéphane

SEGUIN Marie-Josée
SERVAIS Pascal
VEUILLET Pascal
VILLIEN Roger

6^{ème} collège – Délégués des communes de Piémont de Chartreuse
1 représentant = 1 voix délibérative

BERNE Denis
BLUMET Fabrice
BREBION Chantal
CHENE Gérard

FASSEL Jean
SECO Marc
SPINDLER Bertrand

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités
1 représentant = 1 voix délibérative

CLARET Jean-Paul
DAL'LIN Gérard

MULLER Claude
SEJOURNE Denis

EXCUSES

POUVOIRS

1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes
1 représentant = 5 voix délibératives

CHAIX Sandrine
LANGENIEUX-VILLARD Philippe
MONTORO-SADOUX Marie-Pierre
REPENTIN Thierry
TURNAR Alexandra

A BERANGER Nathalie
A GIRAUD Eliane

2^{me} collège – Délégués du Conseil Départemental de l'Isère
1 représentant = 2 voix délibératives

DURANTON Robert
POLAT Julien

A GERIN Anne

3^{me} collège – Délégués du Conseil Départemental de la Savoie
1 représentant = 2 voix délibératives

GUIGUE Gilbert

A WOLFF Corine

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes
1 représentant = 1 voix délibérative

BOUZAIENE Sadok
LEBLANC Christian

A BADREDDINE Chokri

5^{ème} collège – Délégués des Communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de Chartreuse//1 représentant = 1 voix délibérative

BRIGUGLIO Antonino
DUPRAZ Marc
GALLAND Pierre
PETIT Jean-Paul
QUEMART Philippe
REDA Franck
RICHEL Jacques
ROUGIER Alain

A ENGRAND Christophe
A ORTHLIEB Maxence

A ESCARON Dominique

A PRACHE Olivier

6^{ème} collège – Délégués des Communes de Piémont de Chartreuse
1 représentant = 1 voix délibérative

BONNEFON Geneviève
BURDET Gérard
CANIVET Bernard
CARREL Christine
CHEVROT Blandine
GODARD Sandrine
GUILLON Dominique
HADDAD Catherine
MITHIEUX Roland
PERRET Jacques
SCHEMEIL Christiane
STROMBONI Claire
VAUSSENAT Gilles

A ARBOR Gérard
A LOVERA Jean

A VILLIEN Roger

A CHENE Gérard

A BIENASSIS Brigitte

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités
1 représentant = 1 voix délibérative

POULET Jean-Luc

OBJET : Budget du syndicat mixte - Compte administratif 2016

- Vu la présentation du compte administratif 2016,

Le Président présente le compte administratif 2016 pour le syndicat mixte tel que ci-dessous

Section de fonctionnement

Recettes 2016	2 482 655,87 €
Dépenses 2016	2 305 106,50 €
Soit résultat 2016	+ 177 549,37 €

+ Excédent antérieur reporté 810 577,03 €

Soit résultat de fonctionnement 2016 + 988 126,40 €

Section d'investissement

Recettes 2016	298 891,21 €
Dépenses 2016	270 390,60 €
Soit résultat 2016	+ 28 500,61 €

+ Déficit antérieur reporté d'investissement - 46 440,88 €

Soit solde d'exécution de la section d'investissement - 17 940,27 €

Restes à réaliser en dépenses 91 903 €

Restes à réaliser en recettes 63 272 €

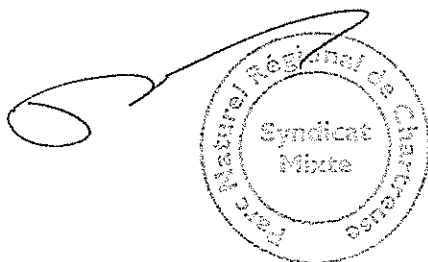
Soit résultat d'investissement corrigé des restes à réaliser - 46 571,27 €

En conséquence et après en avoir délibéré le Comité syndical DECIDE :

- ***D'adopter le Compte Administratif 2016 du budget principal du syndicat mixte dont la présentation réglementaire figure en annexe.***

Ainsi fait et délibéré le 31 mars 2017
Pour copie conforme,
le Président

Publiée le 06/04/17



II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 367 281,00	624 492,84	0,00	0,00	742 788,16
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 501 377,00	1 324 312,23	0,00	0,00	177 064,77
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	395 454,00	241 104,92	0,00	0,00	154 349,08
Total des dépenses de gestion courante		3 264 112,00	2 189 909,99	0,00	0,00	1 074 202,01
66	Charges financières	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
67	Charges exceptionnelles	277 824,00	72,00	0,00	0,00	277 752,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	182 800,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		3 727 736,00	2 189 981,99	0,00	0,00	1 537 754,01
023	Virement à la section d'investissement (2)	454 603,00				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3)	94 000,00	115 124,51			0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		548 603,00	115 124,51			433 478,49
TOTAL		4 276 339,00	2 305 106,50	0,00	0,00	1 971 232,50
Pour information D002 Déficit de fonctionnement reporté de 2015		(3) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	17 000,00	25 368,93	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	175 525,00	176 827,58	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	3 135 280,00	2 125 801,23	0,00	0,00	1 009 478,77
75	Autres produits de gestion courante	7 958,00	0,00	0,00	0,00	7 958,00
Total des recettes de gestion courante		3 335 763,00	2 327 997,74	0,00	0,00	1 007 765,26
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	9 036,11	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 335 763,00	2 337 033,85	0,00	0,00	998 729,15
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3)	130 000,00	145 622,02			0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		130 000,00	145 622,02			0,00
TOTAL		3 465 763,00	2 482 655,87	0,00	0,00	983 107,13
Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de 2015		(3) 810 577,03				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	667 891,00	119 768,58	91 903,00	456 219,42
	Total des dépenses d'équipement	667 891,00	119 768,58	91 903,00	456 219,42
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	5 000,00	5 000,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00			
	Total des dépenses financières	5 000,00	5 000,00	0,00	0,00
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	672 891,00	124 768,58	91 903,00	456 219,42
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	130 000,00	145 622,02		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	30 000,00	0,00		30 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	160 000,00	145 622,02		14 377,98
	TOTAL	832 891,00	270 390,60	91 903,00	470 597,40
	Pour information D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2015	(3) 46 440,88			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	218 421,00	109 824,82	61 653,00	46 943,18
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	218 421,00	109 824,82	61 653,00	46 943,18
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	5 608,00	5 787,00	0,00	0,00
1068	Dotations, fonds divers et réserves (7)	66 536,00	66 535,88	0,00	0,12
18	Compte de liaison : affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres Immobilisations financières	3 238,00	1 619,00	1 619,00	0,00
024	Produits de cessions	6 926,00		0,00	
	Total des recettes financières	82 308,00	73 941,88	1 619,00	6 747,12
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	300 729,00	183 766,70	63 272,00	53 690,30
021	Virement de la section de fonctionnement (1)	454 603,00			
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	94 000,00	115 124,51		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	30 000,00	0,00		30 000,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	578 603,00	115 124,51		463 478,49
	TOTAL	879 332,00	298 891,21	63 272,00	517 168,79
	Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté de 2015	(3) 0,00			

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

DELIBERATION
COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

Le 31 mars 2017, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 20 mars 2017, s'est réuni, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président

Nombres de membres en exercice :	88 représentants	136 voix
Nombre de membres présents:	41 représentants	61 voix
Nombre de membres présents ou représentés :	55 représentants	85 voix

Délibération n°CS2017/06

Votants (en voix) :	85
Exprimés (en voix):	85
Pour :	85
Contre :	0
Abstention :	0
Ne prend (prennent) pas part au vote :	0

OBJET : Budget du syndicat mixte : Compte de gestion du receveur syndical année 2016

LISTE DES PRESENTS

1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes

1 représentant = 5 voix délibératives

BADREDDINE Chokri
 BERANGER Nathalie

DESIES Bruno
 GIRAUD Eliane

2^{ème} Collège - Délégués Conseil Départemental de l'Isère

1 représentant = 2 voix délibératives

Céline BURLET
 Christophe ENGRAND

Anne GERIN

3^{ème} Collège - Délégués Conseil Départemental de la Savoie

1 représentant = 2 voix délibératives

WOLFF Corine

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

5^{ème} collège – Délégués des communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de Chartreuse// 1 représentant = 1 voix délibérative

ALEX Michel
 ARBOR Gérard
 BARRIER Pierre
 BIENASSIS Brigitte
 DELPHIN Maurice
 DRIGO Patrick
 DUISIT Robert

LE GOUIC François
 LENFANT Anne
 LOVERA Jean
 MARTIN Jean-Pierre
 NOUBEL Frédéric
 ORTHLIEB Maxence
 PRACHE Olivier

ESCARON Dominique
FERTIER Jean-Michel
GUIBERT Yves
GUSMEROLI Stéphane

SEGUIN Marie-Josée
SERVAIS Pascal
VEUILLET Pascal
VILLIEN Roger

6^{ème} collège – Délégués des communes de Piémont de Chartreuse
1 représentant = 1 voix délibérative

BERNE Denis
BLUMET Fabrice
BREBION Chantal
CHENE Gérard

FASSEL Jean
SECO Marc
SPINDLER Bertrand

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités
1 représentant = 1 voix délibérative

CLARET Jean-Paul
DAL'LIN Gérard

MULLER Claude
SEJOURNE Denis

EXCUSES

POUVOIRS

1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes
1 représentant = 5 voix délibératives

CHAIX Sandrine
LANGENIEUX-VILLARD Philippe
MONTORO-SADOUX Marie-Pierre
REPENTIN Thierry
TURNAR Alexandra

A BERANGER Nathalie
A GIRAUD Eliane

2^{me} collège – Délégués du Conseil Départemental de l'Isère
1 représentant = 2 voix délibératives

DURANTON Robert
POLAT Julien

A GERIN Anne

3^{me} collège – Délégués du Conseil Départemental de la Savoie
1 représentant = 2 voix délibératives

GUIGUE Gilbert

A WOLFF Corine

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes
1 représentant = 1 voix délibérative

BOUZAIENE Sadok
LEBLANC Christian

A BADREDDINE Chokri

5^{ème} collège – Délégués des Communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de Chartreuse//1 représentant = 1 voix délibérative

BRIGUGLIO Antonino
DUPRAZ Marc
GALLAND Pierre
PETIT Jean-Paul
QUEMART Philippe
REDA Franck
RICHEL Jacques
ROUGIER Alain

A ENGRAND Christophe
A ORTHLIEB Maxence

A ESCARON Dominique

A PRACHE Olivier

6^{ème} collège – Délégués des Communes de Piémont de Chartreuse
1 représentant = 1 voix délibérative

BONNEFON Geneviève
BURDET Gérard
CANIVET Bernard
CARREL Christine
CHEVROT Blandine
GODARD Sandrine
GUILLON Dominique
HADDAD Catherine
MITHIEUX Roland
PERRET Jacques
SCHEMEIL Christiane
STROMBONI Claire
VAUSSENAT Gilles

A ARBOR Gérard
A LOVERA Jean

A VILLIEN Roger

A CHENE Gérard

A BIENASSIS Brigitte

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités
1 représentant = 1 voix délibérative

POULET Jean-Luc

**OBJET : Budget du syndicat mixte : Compte de gestion du receveur syndical
année 2016**

Le Comité syndical, réuni sous la présidence de Dominique ESCARON, délibérant sur le compte de gestion pour l'année 2016

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré,
- après approbation du compte administratif de l'exercice 2016,
- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Considérant le budget principal :

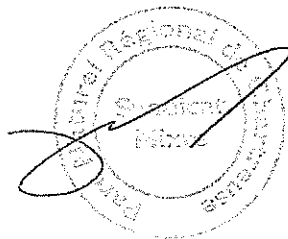
1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE :

Que le compte de gestion pour l'exercice 2016 dressé par le receveur, visé est certifié conforme par l'ordonnateur.

Ainsi fait et délibéré le 31 mars 2017
Pour copie conforme,
le Président

Publiée le 06/04/17



**DELIBERATION
COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 31 mars 2017, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 20 mars 2017, s'est réuni, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président

Nombres de membres en exercice :	88 représentants	136 voix
Nombre de membres présents:	41 représentants	61 voix
Nombre de membres présents ou représentés :	55 représentants	85 voix

Délibération n°CS2017/07

Votants (en voix) :	85
Exprimés (en voix):	85
Pour :	85
Contre :	0
Abstention :	0
Ne prend (prennent) pas part au vote :	0

OBJET : Budget du syndicat mixte : Affectation de résultats année 2016

LISTE DES PRESENTS

1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes

1 représentant = 5 voix délibératives

BADREDDINE Chokri	DESIES Bruno
BERANGER Nathalie	GIRAUD Eliane

2^{ème} Collège - Délégués Conseil Départemental de l'Isère

1 représentant = 2 voix délibératives

Céline BURLET	Anne GERIN
Christophe ENGRAND	

3^{ème} Collège - Délégués Conseil Départemental de la Savoie

1 représentant = 2 voix délibératives

WOLFF Corine

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

5^{ème} collège – Délégués des communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de Chartreuse// 1 représentant = 1 voix délibérative

ALEX Michel	LE GOUIC François
ARBOR Gérard	LENFANT Anne
BARRIER Pierre	LOVERA Jean
BIENASSIS Brigitte	MARTIN Jean-Pierre
DELPHIN Maurice	NOUBEL Frédéric
DRIGO Patrick	ORTHLIEB Maxence
DUISIT Robert	PRACHE Olivier
ESCARON Dominique	SEGUIN Marie-Josée

FERTIER Jean-Michel
GUIBERT Yves
GUSMEROLI Stéphane

SERVAIS Pascal
VEUILLET Pascal
VILLIEN Roger

6^{ème} collège – Délégués des communes de Piémont de Chartreuse
1 représentant = 1 voix délibérative

BERNE Denis
BLUMET Fabrice
BREBION Chantal
CHENE Gérard

FASSEL Jean
SECO Marc
SPINDLER Bertrand

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités
1 représentant = 1 voix délibérative

CLARET Jean-Paul
DAL'LIN Gérard

MULLER Claude
SEJOURNE Denis

EXCUSES

POUVOIRS

1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes
1 représentant = 5 voix délibératives

CHAIX Sandrine
LANGENIEUX-VILLARD Philippe
MONTORO-SADOUX Marie-Pierre
REPENTIN Thierry
TURNAR Alexandra

A BERANGER Nathalie
A GIRAUD Eliane

2^{me} collège – Délégués du Conseil Départemental de l'Isère
1 représentant = 2 voix délibératives

DURANTON Robert
POLAT Julien

A GERIN Anne

3^{me} collège – Délégués du Conseil Départemental de la Savoie
1 représentant = 2 voix délibératives

GUIGUE Gilbert

A WOLFF Corine

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes
1 représentant = 1 voix délibérative

BOUZAIENE Sadok
LEBLANC Christian

A BADREDDINE Chokri

5^{ème} collège – Délégués des Communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de Chartreuse//1 représentant = 1 voix délibérative

BRIGUGLIO Antonino
DUPRAZ Marc
GALLAND Pierre
PETIT Jean-Paul
QUEMART Philippe
REDA Franck
RICHEL Jacques
ROUGIER Alain

A ENGRAND Christophe
A ORTHLIEB Maxence

A ESCARON Dominique

A PRACHE Olivier

6^{ème} collège – Délégués des Communes de Piémont de Chartreuse
1 représentant = 1 voix délibérative

BONNEFON Geneviève
BURDET Gérard
CANIVET Bernard
CARREL Christine
CHEVROT Blandine
GODARD Sandrine
GUILLON Dominique
HADDAD Catherine
MITHIEUX Roland
PERRET Jacques
SCHEMEIL Christiane
STROMBONI Claire
VAUSSENAT Gilles

A ARBOR Gérard
A LOVERA Jean

A VILLIEN Roger

A CHENE Gérard

A BIENASSIS Brigitte

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités
1 représentant = 1 voix délibérative

POULET Jean-Luc

OBJET : Budget du syndicat mixte : Affectation de résultats année 2016

En application de la procédure d'affectation des résultats instituée par la M14, après constatation des résultats définitifs de l'exercice 2016, le Comité syndical doit définir l'affectation du résultat de fonctionnement 2016.

La décision d'affectation porte sur le résultat de fonctionnement 2016 constaté à la clôture de l'exercice soit 988 126,40 €.

*Constatant l'absence d'un déficit antérieur de fonctionnement,
Constatant un besoin de financement de la section d'investissement 2016 corrigé des restes à réaliser à hauteur de 46 571,27 € :*

Le Comité Syndical

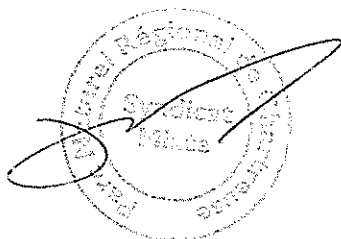
- *Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 par délibération du 31 mars 2017,*
- *Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,*
- *Constatant le besoin de financement de la section d'investissement*

Et après en avoir délibéré DECIDE :

- *D'affecter la somme de 46 571.27 € afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser,*
- *De reporter l'excédent de fonctionnement 2016 disponible déduction faite de cette somme soit 941 555.13 € en report à nouveau de fonctionnement (compte 002).*

Ainsi fait et délibéré le 31 mars 2017
Pour copie conforme,
le Président

Publiée le 06/04/17



**DELIBERATION
COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 31 mars 2017, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 20 mars 2017, s'est réuni, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président

Nombres de membres en exercice :	88 représentants	136 voix
Nombre de membres présents:	41 représentants	61 voix
Nombre de membres présents ou représentés :	55 représentants	85 voix

Délibération n°CS2017/08

Votants (en voix) :	85
Exprimés (en voix):	85
Pour :	85
Contre :	0
Abstention :	0
Ne prend (prennent) pas part au vote :	0

OBJET : Budget du syndicat mixte : Budget Primitif année 2017

LISTE DES PRESENTS

1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes

1 représentant = 5 voix délibératives

BADREDDINE Chokri	DESIES Bruno
BERANGER Nathalie	GIRAUD Eliane

2^{ème} Collège - Délégués Conseil Départemental de l'Isère

1 représentant = 2 voix délibératives

Céline BURLET	Anne GERIN
Christophe ENGRAND	

3^{ème} Collège - Délégués Conseil Départemental de la Savoie

1 représentant = 2 voix délibératives

WOLFF Corine

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

5^{ème} collège – Délégués des communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de Chartreuse// 1 représentant = 1 voix délibérative

ALEX Michel	LE GOUIC François
ARBOR Gérard	LENFANT Anne
BARRIERE Pierre	LOVERA Jean
BIENASSIS Brigitte	MARTIN Jean-Pierre
DELPHIN Maurice	NOUBEL Frédéric
DRIGO Patrick	ORTHLIEB Maxence
DUISIT Robert	PRACHE Olivier

ESCARON Dominique
FERTIER Jean-Michel
GUIBERT Yves
GUSMEROLI Stéphane

SEGUIN Marie-Josée
SERVAIS Pascal
VEUILLET Pascal
VILLIEN Roger

6^{ème} collège – Délégués des communes de Piémont de Chartreuse
1 représentant = 1 voix délibérative

BERNE Denis
BLUMET Fabrice
BREBION Chantal
CHENE Gérard

FASSEL Jean
SECO Marc
SPINDLER Bertrand

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

CLARET Jean-Paul
DAL'LIN Gérard

MULLER Claude
SEJOURNE Denis

EXCUSES

POUVOIRS

1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes
1 représentant = 5 voix délibératives

CHAIX Sandrine
LANGENIEUX-VILLARD Philippe
MONTORO-SADOUX Marie-Pierre
REPENTIN Thierry
TURNAR Alexandra

A BERANGER Nathalie
A GIRAUD Eliane

2^{me} collège – Délégués du Conseil Départemental de l'Isère
1 représentant = 2 voix délibératives

DURANTON Robert
POLAT Julien

A GERIN Anne

3^{me} collège – Délégués du Conseil Départemental de la Savoie
1 représentant = 2 voix délibératives

GUIGUE Gilbert

A WOLFF Corine

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes
1 représentant = 1 voix délibérative

BOUZAIENE Sadok
LEBLANC Christian

A BADREDDINE Chokri

5^{ème} collège – Délégués des Communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de Chartreuse//1 représentant = 1 voix délibérative

BRIGUGLIO Antonino
DUPRAZ Marc
GALLAND Pierre
PETIT Jean-Paul
QUEMART Philippe
REDA Franck
RICHEL Jacques
ROUGIER Alain

A ENGRAND Christophe
A ORTHLIEB Maxence

A ESCARON Dominique

A PRACHE Olivier

6^{ème} collège – Délégués des Communes de Piémont de Chartreuse
1 représentant = 1 voix délibérative

BONNEFON Geneviève
BURDET Gérard
CANIVET Bernard
CARREL Christine
CHEVROT Blandine
GODARD Sandrine
GUILLON Dominique
HADDAD Catherine
MITHIEUX Roland
PERRET Jacques
SCHEMEIL Christiane
STROMBONI Claire
VAUSSENAT Gilles

A ARBOR Gérard
A LOVERA Jean

A VILLIEN Roger

A CHENE Gérard

A BIENASSIS Brigitte

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités
1 représentant = 1 voix délibérative

POULET Jean-Luc

OBJET : Budget du syndicat mixte : Budget Primitif année 2017

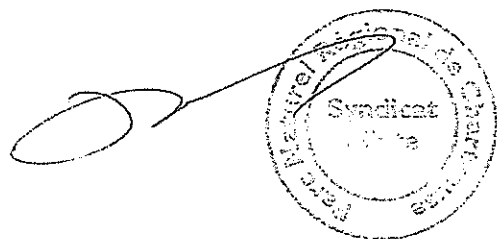
- *Vu le débat d'orientations budgétaires tenu le 10/02/2017,*
- *Vu la présentation du Budget Primitif 2017,*

En conséquence et après en avoir délibéré le Comité syndical DECIDE

- **D'adopter le budget primitif 2017 dont la présentation réglementaire figure en annexe et qui s'équilibre :**
 - **En fonctionnement à hauteur de 4 488 527€**
 - **En investissement à hauteur de 826 378 €.**

Ainsi fait et délibéré le 31 mars 2017
Pour copie conforme,
le Président

Publiée le 06/04/17



II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 367 281,00	0,00	1 430 905,00	1 430 905,00	1 430 905,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 501 377,00	0,00	1 404 798,00	1 404 798,00	1 404 798,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	395 454,00	0,00	361 560,00	361 560,00	361 560,00
Total des dépenses de gestion courante		3 264 112,00	0,00	3 197 263,00	3 197 263,00	3 197 263,00
66	Charges financières	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
67	Charges exceptionnelles	277 824,00	0,00	489 327,00	489 327,00	489 327,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	182 800,00		250 000,00	250 000,00	250 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		3 727 736,00	0,00	3 939 590,00	3 939 590,00	3 939 590,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	454 603,00		451 937,00	451 937,00	451 937,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)	94 000,00		97 000,00	97 000,00	97 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		548 603,00		548 937,00	548 937,00	548 937,00
TOTAL		4 276 339,00	0,00	4 488 527,00	4 488 527,00	4 488 527,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 4 488 527,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges	17 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes di	175 525,00	0,00	226 028,00	226 028,00	226 028,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	3 135 280,00	0,00	3 232 945,00	3 232 945,00	3 232 945,00
75	Autres produits de gestion courante	7 958,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		3 335 763,00	0,00	3 470 973,00	3 470 973,00	3 470 973,00
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 335 763,00	0,00	3 470 973,00	3 470 973,00	3 470 973,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)	130 000,00		76 000,00	76 000,00	76 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		130 000,00		76 000,00	76 000,00	76 000,00
TOTAL		3 465 763,00	0,00	3 546 973,00	3 546 973,00	3 546 973,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 941 554,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 4 488 527,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	472 937,00
--	------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	667 891,00	91 903,00	627 575,00	627 575,00	719 478,00
	Total des dépenses d'équipement	667 891,00	91 903,00	627 575,00	627 575,00	719 478,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des par	5 000,00	0,00	900,00	900,00	900,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)			0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	5 000,00	0,00	900,00	900,00	900,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	672 891,00	91 903,00	628 475,00	628 475,00	720 378,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	130 000,00		76 000,00	76 000,00	76 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	30 000,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	160 000,00		106 000,00	106 000,00	106 000,00
	TOTAL	832 891,00	91 903,00	734 475,00	734 475,00	826 378,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
---	------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	826 378,00
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	218 421,00	61 653,00	89 884,00	89 884,00	151 537,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	218 421,00	61 653,00	89 884,00	89 884,00	151 537,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	5 608,00	0,00	19 213,00	19 213,00	19 213,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	66 536,00	0,00	46 572,00	46 572,00	46 572,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	3 238,00	1 619,00	0,00	0,00	1 619,00
024	Produits de cessions	6 926,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	82 308,00	1 619,00	65 785,00	65 785,00	67 404,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	300 729,00	63 272,00	155 669,00	155 669,00	218 941,00
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	454 603,00		451 937,00	451 937,00	451 937,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	94 000,00		97 000,00	97 000,00	97 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	30 000,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	578 603,00		578 937,00	578 937,00	578 937,00
	TOTAL	879 332,00	63 272,00	734 606,00	734 606,00	797 878,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	28 500,00
---	-----------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	826 378,00
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	472 937,00
--	-------------------

DELIBERATION
COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

Le 31 mars 2017, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 20 mars 2017, s'est réuni, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président

Nombres de membres en exercice :	88 représentants	136 voix
Nombre de membres présents:	40 représentants	60 voix
Nombre de membres présents ou représentés :	53 représentants	83 voix

Délibération n°CS2017/09

Votants (en voix) :	83
Exprimés (en voix):	83
Pour :	83
Contre :	0
Abstention :	0
Ne prend (prennent) pas part au vote :	0

OBJET : Budget annexe de la Réserve Naturelle : Compte Administratif année 2016

LISTE DES PRESENTS

1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes
1 représentant = 5 voix délibératives

BADREDDINE Chokri	DESIES Bruno
BERANGER Nathalie	GIRAUD Eliane

2^{ème} Collège - Délégués Conseil Départemental de l'Isère
1 représentant = 2 voix délibératives

Céline BURLET	Anne GERIN
Christophe ENGRAND	

3^{ème} Collège - Délégués Conseil Départemental de la Savoie
1 représentant = 2 voix délibératives

WOLFF Corine

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes
1 représentant = 1 voix délibérative

5^{ème} collège – Délégués des communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de Chartreuse// 1 représentant = 1 voix délibérative

ALEX Michel	LE GOUIC François
ARBOR Gérard	LENFANT Anne
BARRIER Pierre	LOVERA Jean
BIENASSIS Brigitte	MARTIN Jean-Pierre
DELPHIN Maurice	NOUBEL Frédéric
DRIGO Patrick	ORTHLIEB Maxence
DUISIT Robert	PRACHE Olivier

PREFECTURE DE L'ISERE
19 AVR. 2017
SECTION COURRIER 1

ESCARON Dominique
FERTIER Jean-Michel
GUIBERT Yves
GUSMEROLI Stéphane

SEGUIN Marie-Josée
SERVAIS Pascal
VEUILLET Pascal
VILLIEN Roger

6^{ème} collège – Délégués des communes de Piémont de Chartreuse
1 représentant = 1 voix délibérative

BERNE Denis
BLUMET Fabrice
BREBION Chantal
CHENE Gérard

FASSEL Jean
SECO Marc
SPINDLER Bertrand

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités
1 représentant = 1 voix délibérative

CLARET Jean-Paul
DAL'LIN Gérard

MULLER Claude
SEJOURNE Denis

EXCUSES

POUVOIRS

1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes
1 représentant = 5 voix délibératives

CHAIX Sandrine
LANGENIEUX-VILLARD Philippe
MONTORO-SADOUX Marie-Pierre
REPENTIN Thierry
TURNAR Alexandra

A BERANGER Nathalie
A GIRAUD Eliane

2^{me} collège – Délégués du Conseil Départemental de l'Isère
1 représentant = 2 voix délibératives

DURANTON Robert
POLAT Julien

A GERIN Anne

3^{me} collège – Délégués du Conseil Départemental de la Savoie
1 représentant = 2 voix délibératives

GUIGUE Gilbert

A WOLFF Corine

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes
1 représentant = 1 voix délibérative

BOUZAIENE Sadok
LEBLANC Christian

A BADREDDINE Chokri

5^{ème} collège – Délégués des Communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de Chartreuse//1 représentant = 1 voix délibérative

BRIGUGLIO Antonino
DUPRAZ Marc
GALLAND Pierre
PETIT Jean-Paul
QUEMART Philippe
REDA Franck
RICHEL Jacques
ROUGIER Alain

A ENGRAND Christophe
A ORTHLIEB Maxence

A ESCARON Dominique

A PRACHE Olivier

6^{ème} collège – Délégués des Communes de Piémont de Chartreuse
1 représentant = 1 voix délibérative

BONNEFON Geneviève
BURDET Gérard
CANIVET Bernard
CARREL Christine
CHEVROT Blandine
GODARD Sandrine
GUILLON Dominique
HADDAD Catherine
MITHIEUX Roland
PERRET Jacques
SCHEMEIL Christiane
STROMBONI Claire
VAUSSENAT Gilles

A ARBOR Gérard
A LOVERA Jean

A VILLIEN Roger

A CHENE Gérard

A BIENASSIS Brigitte

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités
1 représentant = 1 voix délibérative

POULET Jean-Luc

OBJET : Budget annexe de la Réserve Naturelle : Compte Administratif année 2016

Vu la présentation du compte administratif 2016,

Le Président présente le compte administratif 2016 pour la Réserve Naturelle tel que ci-dessous

Section de fonctionnement

Recettes 2016	217 508,29 €
Dépenses 2016	215 038,68 €
Soit résultat 2016	+ 2 469,61 €

+ Excédent antérieur reporté 254 463,90 €

Soit résultat de fonctionnement 2016 + 256 933,51 €

Section d'investissement

Recettes 2106	13 744,16 €
Dépenses 20156	6 451,74 €
Soit résultat 2016	+ 7 292,42 €

+ Excédent antérieur reporté d'investissement +17 428,59 €

Soit solde d'exécution de la section d'investissement +24 721,01 €

Restes à réaliser en dépenses	2 000 €
Restes à réaliser en recettes	900 €

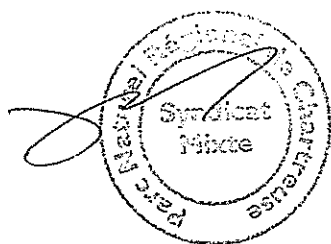
Soit résultat d'investissement corrigé des restes à réaliser + 23 621,01 €

En conséquence et après en avoir délibéré le Comité syndical DECIDE :

- *D'adopter le Compte Administratif 2016 du budget annexe de la Réserve Naturelle dont la présentation réglementaire figure en annexe.*

Ainsi fait et délibéré le 31 mars 2017
Pour copie conforme,
le Président

Publiée le 06/04/17



II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	282 094,00	46 219,82	0,00	0,00	235 874,18
012	Charges de personnel et frais assimilés	175 775,00	163 904,70	0,00	0,00	11 870,30
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		457 869,00	210 124,52	0,00	0,00	247 744,48
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	1 300,00	0,00	0,00	0,00	1 300,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	18 000,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		477 169,00	210 124,52	0,00	0,00	267 044,48
023	Virement à la section d'investissement (2)	0,00				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	4 915,00	4 914,16			0,84
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		4 915,00	4 914,16			0,84
TOTAL		482 084,00	215 038,68	0,00	0,00	267 045,32
Pour information D002 Déficit de fonctionnement reporté de 2015		(3) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes di	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	224 291,00	215 839,60	0,00	0,00	8 451,40
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		224 291,00	215 839,60	0,00	0,00	8 451,40
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		224 291,00	215 839,60	0,00	0,00	8 451,40
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	3 330,00	1 668,69			1 661,31
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		3 330,00	1 668,69			1 661,31
TOTAL		227 621,00	217 508,29	0,00	0,00	10 112,71
Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de 2015		(3) 254 463,90				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	29 744,00	4 783,05	2 000,00	22 960,95
	Total des dépenses d'équipement	29 744,00	4 783,05	2 000,00	22 960,95
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00			
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	29 744,00	4 783,05	2 000,00	22 960,95
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	3 330,00	1 668,69		1 661,31
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	3 330,00	1 668,69		1 661,31
	TOTAL	33 074,00	6 451,74	2 000,00	24 622,26
	Pour information	⁽³⁾			
	D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2015	0,00			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	9 530,00	8 630,00	900,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	9 530,00	8 630,00	900,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	1 200,00	200,00	0,00	1 000,00
18	Compte de liaison : affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	1 200,00	200,00	0,00	1 000,00
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	10 730,00	8 830,00	900,00	1 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement (1)	0,00			
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	4 915,00	4 914,16		0,84
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	4 915,00	4 914,16		0,84
	TOTAL	15 645,00	13 744,16	900,00	1 000,84
	Pour information	⁽³⁾			
	R001 Solde d'exécution positif reporté de 2015	17 428,59			

**DELIBERATION
COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 31 mars 2017, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 20 mars 2017, s'est réuni, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président

Nombres de membres en exercice :	88 représentants	136 voix
Nombre de membres présents:	41 représentants	61 voix
Nombre de membres présents ou représentés :	55 représentants	85 voix

Délibération n°CS2017/10

Votants (en voix) :	85
Exprimés (en voix):	85
Pour :	85
Contre :	0
Abstention :	0
Ne prend (prennent) pas part au vote :	0

OBJET : Budget annexe de la Réserve Naturelle : Compte de gestion du receveur syndical année 2016

LISTE DES PRESENTS

**1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes
1 représentant = 5 voix délibératives**

BADREDDINE Chokri	DESIES Bruno
BERANGER Nathalie	GIRAUD Eliane

**2^{ème} Collège - Délégués Conseil Départemental de l'Isère
1 représentant = 2 voix délibératives**

Céline BURLET	Anne GERIN
Christophe ENGRAND	

**3^{ème} Collège - Délégués Conseil Départemental de la Savoie
1 représentant = 2 voix délibératives**

WOLFF Corine

**4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes
1 représentant = 1 voix délibérative**

5^{ème} collège – Délégués des communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de Chartreuse// 1 représentant = 1 voix délibérative

ALEX Michel	LE GOUIC François
ARBOR Gérard	LENFANT Anne
BARRIER Pierre	LOVERA Jean
BIENASSIS Brigitte	MARTIN Jean-Pierre
DELPHIN Maurice	NOUBEL Frédéric
DRIGO Patrick	ORTHLIEB Maxence
DUISIT Robert	PRACHE Olivier

**PREFECTURE DE L'ISERE
- 19 AVR. 2017
ASSOCIATION COURRIER 1**

ESCARON Dominique
FERTIER Jean-Michel
GUIBERT Yves
GUSMEROLI Stéphane

SEGUIN Marie-Josée
SERVAIS Pascal
VEUILLET Pascal
VILLIEN Roger

6^{ème} collège – Délégués des communes de Piémont de Chartreuse
1 représentant = 1 voix délibérative

BERNE Denis
BLUMET Fabrice
BREBION Chantal
CHENE Gérard

FASSEL Jean
SECO Marc
SPINDLER Bertrand

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités
1 représentant = 1 voix délibérative

CLARET Jean-Paul
DAL'LIN Gérard

MULLER Claude
SEJOURNE Denis

EXCUSES

POUVOIRS

1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes
1 représentant = 5 voix délibératives

CHAIX Sandrine
LANGENIEUX-VILLARD Philippe
MONTORO-SADOUX Marie-Pierre
REPENTIN Thierry
TURNAR Alexandra

A BERANGER Nathalie
A GIRAUD Eliane

2^{me} collège – Délégués du Conseil Départemental de l'Isère
1 représentant = 2 voix délibératives

DURANTON Robert
POLAT Julien

A GERIN Anne

3^{me} collège – Délégués du Conseil Départemental de la Savoie
1 représentant = 2 voix délibératives

GUIGUE Gilbert

A WOLFF Corine

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes
1 représentant = 1 voix délibérative

BOUZAIENE Sadok
LEBLANC Christian

A BADREDDINE Chokri

5^{ème} collège – Délégués des Communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de Chartreuse//1 représentant = 1 voix délibérative

BRIGUGLIO Antonino
DUPRAZ Marc
GALLAND Pierre
PETIT Jean-Paul
QUEMART Philippe
REDA Franck
RICHEL Jacques
ROUGIER Alain

A ENGRAND Christophe
A ORTHLIEB Maxence

A ESCARON Dominique

A PRACHE Olivier

6^{ème} collège – Délégués des Communes de Piémont de Chartreuse
1 représentant = 1 voix délibérative

BONNEFON Geneviève
BURDET Gérard
CANIVET Bernard
CARREL Christine
CHEVROT Blandine
GODARD Sandrine
GUILLON Dominique
HADDAD Catherine
MITHIEUX Roland
PERRET Jacques
SCHEMEIL Christiane
STROMBONI Claire
VAUSSENAT Gilles

A ARBOR Gérard
A LOVERA Jean

A VILLIEN Roger

A CHENE Gérard

A BIENASSIS Brigitte

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités
1 représentant = 1 voix délibérative

POULET Jean-Luc

OBJET : Budget annexe de la Réserve Naturelle : Compte de gestion du receveur syndical année 2016

Le Comité syndical, réuni sous la présidence de Dominique ESCARON, délibérant sur le compte de gestion pour l'année 2016

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré,
- après approbation du compte administratif de l'exercice 2016,
- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Considérant le budget annexe :

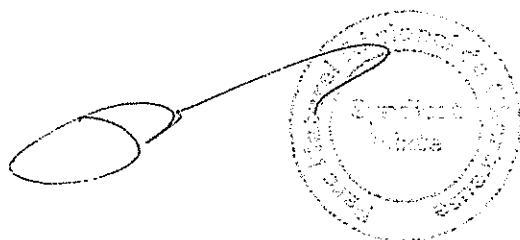
1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE :

Que le compte de gestion pour l'exercice 2016 dressé par le receveur, visé est certifié conforme par l'ordonnateur.

Ainsi fait et délibéré le 31 mars 2017
Pour copie conforme,
le Président

Publiée le 06/04/17



**DELIBERATION
COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 31 mars 2017, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 20 mars 2017, s'est réuni, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président

Nombres de membres en exercice :	88 représentants	136 voix
Nombre de membres présents:	41 représentants	61 voix
Nombre de membres présents ou représentés :	55 représentants	85 voix

Délibération n°CS2017/11

Votants (en voix) :	85
Exprimés (en voix):	85
Pour :	85
Contre :	0
Abstention :	0
Ne prend (prennent) pas part au vote :	0

OBJET : Budget annexe de la Réserve Naturelle : Affectation de résultats année 2016

LISTE DES PRESENTS

1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes
1 représentant = 5 voix délibératives

BADREDDINE Chokri	DESIES Bruno
BERANGER Nathalie	GIRAUD Eliane

2^{ème} Collège - Délégués Conseil Départemental de l'Isère
1 représentant = 2 voix délibératives

Céline BURLET	Anne GERIN
Christophe ENGRAND	

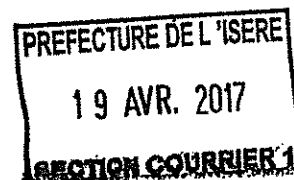
3^{ème} Collège - Délégués Conseil Départemental de la Savoie
1 représentant = 2 voix délibératives

WOLFF Corine

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes
1 représentant = 1 voix délibérative

5^{ème} collège – Délégués des communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de Chartreuse// 1 représentant = 1 voix délibérative

ALEX Michel	LE GOUIC François
ARBOR Gérard	LENFANT Anne
BARRIER Pierre	LOVERA Jean
BIENASSIS Brigitte	MARTIN Jean-Pierre
DELPHIN Maurice	NOUBEL Frédéric
DRIGO Patrick	ORTHLIEB Maxence
DUISIT Robert	PRACHE Olivier



ESCARON Dominique
FERTIER Jean-Michel
GUIBERT Yves
GUSMEROLI Stéphane

SEGUIN Marie-Josée
SERVAIS Pascal
VEUILLET Pascal
VILLIEN Roger

6^{ème} collège – Délégués des communes de Piémont de Chartreuse
1 représentant = 1 voix délibérative

BERNE Denis
BLUMET Fabrice
BREBION Chantal
CHENE Gérard

FASSEL Jean
SECO Marc
SPINDLER Bertrand

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

CLARET Jean-Paul
DAL'LIN Gérard

MULLER Claude
SEJOURNE Denis

EXCUSES

POUVOIRS

1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes
1 représentant = 5 voix délibératives

CHAIX Sandrine
LANGENIEUX-VILLARD Philippe
MONTORO-SADOUX Marie-Pierre
REPENTIN Thierry
TURNAR Alexandra

A BERANGER Nathalie
A GIRAUD Eliane

2^{me} collège – Délégués du Conseil Départemental de l'Isère
1 représentant = 2 voix délibératives

DURANTON Robert
POLAT Julien

A GERIN Anne

3^{me} collège – Délégués du Conseil Départemental de la Savoie
1 représentant = 2 voix délibératives

GUIGUE Gilbert

A WOLFF Corine

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes
1 représentant = 1 voix délibérative

BOUZAIENE Sadok
LEBLANC Christian

A BADREDDINE Chokri

5^{ème} collège – Délégués des Communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de Chartreuse//1 représentant = 1 voix délibérative

BRIGUGLIO Antonino
DUPRAZ Marc
GALLAND Pierre
PETIT Jean-Paul
QUEMART Philippe
REDA Franck
RICHEL Jacques
ROUGIER Alain

A ENGRAND Christophe
A ORTHLIEB Maxence

A ESCARON Dominique

A PRACHE Olivier

6^{ème} collège – Délégués des Communes de Piémont de Chartreuse
1 représentant = 1 voix délibérative

BONNEFON Geneviève
BURDET Gérard
CANIVET Bernard
CARREL Christine
CHEVROT Blandine
GODARD Sandrine
GUILLON Dominique
HADDAD Catherine
MITHIEUX Roland
PERRET Jacques
SCHEMEIL Christiane
STROMBONI Claire
VAUSSENAT Gilles

A ARBOR Gérard
A LOVERA Jean

A VILLIEN Roger

A CHENE Gérard

A BIENASSIS Brigitte

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités
1 représentant = 1 voix délibérative

POULET Jean-Luc

**OBJET : Budget annexe de la Réserve Naturelle : Affectation de résultats
année 2016**

En application de la procédure d'affectation des résultats instituée par la M14, après constatation des résultats définitifs de l'exercice 2016, le Comité Syndical doit définir l'affectation du résultat de fonctionnement 2016.

La décision d'affectation porte sur le résultat de fonctionnement 2016 constaté à la clôture de l'exercice soit 256 933,51 €.

*Constatant l'absence d'un déficit antérieur de fonctionnement,
Constatant l'absence d'un besoin de financement de la section d'investissement pour 2016,*

Le Comité Syndical :

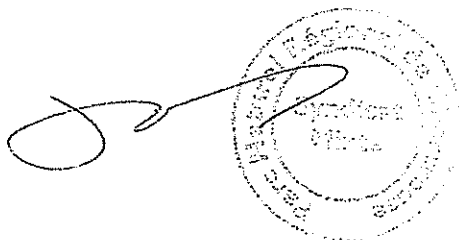
- *Après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2016 par délibération du 31 mars 2017,*
- *Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,*
- *Constatant que la section de fonctionnement du compte administratif présente un excédent de 256 933,51 €.*

Et après en avoir délibéré DECIDE :

- *D'inscrire la somme de 256 933,51 € en report à nouveau de fonctionnement (compte 002).*

Ainsi fait et délibéré le 31 mars 2017
Pour copie conforme,
le Président

Publiée le 06/04/17

A handwritten signature in black ink is written over a circular stamp. The stamp contains the text "COMITÉ SYNDICAL" at the top, "Région de la Vallée de la Loire" in the middle, and "2017" at the bottom. The signature is a stylized, cursive script.

**DELIBERATION
COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 31 mars 2017, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 20 mars 2017, s'est réuni, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président

Nombres de membres en exercice :	88 représentants	136 voix
Nombre de membres présents:	41 représentants	61 voix
Nombre de membres présents ou représentés :	55 représentants	85 voix

Délibération n°CS2017/12

Votants (en voix) :	85
Exprimés (en voix):	85
Pour :	85
Contre :	0
Abstention :	0
Ne prend (prennent) pas part au vote :	0

OBJET : Budget annexe de la Réserve Naturelle : Budget Primitif année 2017

LISTE DES PRESENTS

**1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes
1 représentant = 5 voix délibératives**

BADREDDINE Chokri	DESIES Bruno
BERANGER Nathalie	GIRAUD Eliane

**2^{ème} Collège - Délégués Conseil Départemental de l'Isère
1 représentant = 2 voix délibératives**

Céline BURLET	Anne GERIN
Christophe ENGRAND	

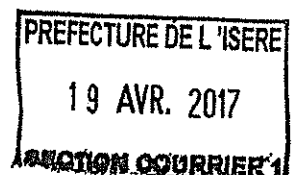
**3^{ème} Collège - Délégués Conseil Départemental de la Savoie
1 représentant = 2 voix délibératives**

WOLFF Corine

**4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes
1 représentant = 1 voix délibérative**

**5^{ème} collège – Délégués des communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de
Chartreuse// 1 représentant = 1 voix délibérative**

ALEX Michel	LE GOUIC François
ARBOR Gérard	LENFANT Anne
BARRIER Pierre	LOVERA Jean
BIENASSIS Brigitte	MARTIN Jean-Pierre
DELPHIN Maurice	NOUBEL Frédéric
DRIGO Patrick	ORTHLIEB Maxence
DUISIT Robert	PRACHE Olivier
ESCARON Dominique	SEGUIN Marie-Josée



FERTIER Jean-Michel
GUIBERT Yves
GUSMEROLI Stéphane

SERVAIS Pascal
VEUILLET Pascal
VILLIEN Roger

6^{ème} collège – Délégués des communes de Piémont de Chartreuse
1 représentant = 1 voix délibérative

BERNE Denis
BLUMET Fabrice
BREBION Chantal
CHENE Gérard

FASSEL Jean
SECO Marc
SPINDLER Bertrand

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités
1 représentant = 1 voix délibérative

CLARET Jean-Paul
DAL'LIN Gérard

MULLER Claude
SEJOURNE Denis

EXCUSES

POUVOIRS

1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes
1 représentant = 5 voix délibératives

CHAIX Sandrine
LANGENIEUX-VILLARD Philippe
MONTORO-SADOUX Marie-Pierre
REPENTIN Thierry
TURNAR Alexandra

A BERANGER Nathalie
A GIRAUD Eliane

2^{me} collège – Délégués du Conseil Départemental de l'Isère
1 représentant = 2 voix délibératives

DURANTON Robert
POLAT Julien

A GERIN Anne

3^{me} collège – Délégués du Conseil Départemental de la Savoie
1 représentant = 2 voix délibératives

GUIGUE Gilbert

A WOLFF Corine

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes
1 représentant = 1 voix délibérative

BOUZAIENE Sadok
LEBLANC Christian

A BADREDDINE Chokri

5^{ème} collège – Délégués des Communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de Chartreuse//1 représentant = 1 voix délibérative

BRIGUGLIO Antonino
DUPRAZ Marc
GALLAND Pierre
PETIT Jean-Paul
QUEMART Philippe
REDA Franck
RICHEL Jacques
ROUGIER Alain

A ENGRAND Christophe
A ORTHLIEB Maxence

A ESCARON Dominique

A PRACHE Olivier

6^{ème} collège – Délégués des Communes de Piémont de Chartreuse
1 représentant = 1 voix délibérative

BONNEFON Geneviève

A ARBOR Gérard

BURDET Gérard	A LOVERA Jean
CANIVET Bernard	
CARREL Christine	
CHEVROT Blandine	
GODARD Sandrine	
GUILLON Dominique	A VILLIEN Roger
HADDAD Catherine	
MITHIEUX Roland	
PERRET Jacques	A CHENE Gérard
SCHEMEIL Christiane	
STROMBONI Claire	
VAUSSENAT Gilles	A BIENASSIS Brigitte

7^{ème} collègue – Délégués des Intercommunalités
1 représentant = 1 voix délibérative

POULET Jean-Luc

OBJET : Budget annexe de la Réserve Naturelle : Budget Primitif année 2017

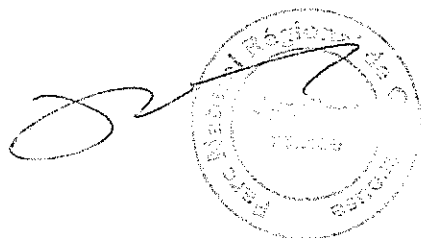
- *Vu le débat d'orientation budgétaire tenu le 10/02/2017,*
- *Vu la présentation du budget primitif 2017,*

En conséquence et après en avoir délibéré le Comité syndical DECIDE :

- ***D'adopter le Budget Primitif 2017 dont la présentation réglementaire figure en annexe et qui s'équilibre :***
 - ***En fonctionnement à hauteur de 492 156 €,***
 - ***En investissement à hauteur de 32 946 €.***

Ainsi fait et délibéré le 31 mars 2017
Pour copie conforme,
le Président

Publiée le 06/04/17



II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
011	Charges à caractère général	282 094,00	0,00	298 457,00		298 457,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	175 775,00	0,00	169 174,00		169 174,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante		0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses de gestion courante	457 869,00	0,00	467 631,00		467 631,00
66	Charges financières		0,00	0,00		0,00
67	Charges exceptionnelles	1 300,00	0,00	1 300,00		1 300,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	18 000,00		18 000,00		18 000,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	477 169,00	0,00	486 931,00		486 931,00
023	Virement à la section d'investissement (5)			0,00		0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)	4 915,00		5 225,00		5 225,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	4 915,00		5 225,00		5 225,00
	TOTAL	482 084,00	0,00	492 156,00		492 156,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

492 156,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00		0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes div		0,00	0,00		0,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations	224 291,00	0,00	231 821,00		231 821,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes de gestion courante	224 291,00	0,00	231 821,00		231 821,00
76	Produits financiers		0,00	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	224 291,00	0,00	231 821,00		231 821,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)	3 330,00		3 402,00		3 402,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	3 330,00		3 402,00		3 402,00
	TOTAL	227 621,00	0,00	235 223,00		235 223,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

256 933,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

492 156,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	1 823,00
--	----------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	29 744,00	2 000,00	27 544,00		29 544,00
	Total des dépenses d'équipement	29 744,00	2 000,00	27 544,00		29 544,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)			0,00		0,00
	Total des dépenses financières		0,00	0,00		0,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	29 744,00	2 000,00	27 544,00		29 544,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	3 330,00		3 402,00		3 402,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	3 330,00		3 402,00		3 402,00
	TOTAL	33 074,00	2 000,00	30 946,00		32 946,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

32 946,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	9 530,00	900,00	1 100,00		2 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'équipement	9 530,00	900,00	1 100,00		2 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	1 200,00	0,00	1 000,00		1 000,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
024	Produits de cessions			0,00		0,00
	Total des recettes financières	1 200,00	0,00	1 000,00		1 000,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	10 730,00	900,00	2 100,00		3 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement (4)			0,00		0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	4 915,00		5 225,00		5 225,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	4 915,00		5 225,00		5 225,00
	TOTAL	15 645,00	900,00	7 325,00		8 225,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

24 721,00

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

32 946,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (10)

1 823,00

DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL

En date du 10/02/2017

1 Ratios de promotion 2017

2 Journée de solidarité 2017

3 Candidature appel à projet Plan de paysage

4 Mise en place d'une stratégie forestière inter-territoire

5 OCMMR – Aide à l'investissement aux entreprises

6 Accompagnement des bergers dans leur mission « médiation agro environnementale et touristique »

7 Partenariat sportif : Jules Lapiere

8 Partenariat sportif ; Lou Reynaud

**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 10 février 2017, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 30 janvier 2017, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Corine WOLFF, 1^{ère} vice-présidente.

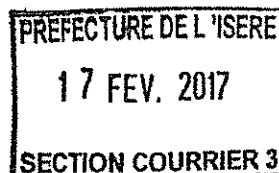
Nombres de membres en exercice : 34 représentants 49 voix

Nombres de membres Présents : 15 représentants 20 voix

Nombres de membres Présents ou représentés : 20 représentants 24 voix

Délibération n° BS-2017/n°01

Objet : Ratios de promotion



LISTE DES PRESENTS :

1 ° COLLEGE 1 représentant = 6 voix BERANGER Nathalie	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix ARBOR Gérard
	BIENASSIS Brigitte
2 ° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BURLET Céline	PETIT Jean-Paul
GERIN Anne	ROUGIER Alain
	VILLIEN Roger
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix WOLFF Corine	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix PERRET Jacques
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix LEBLANC Christian	
	7^{ème} COLLEGE 1 représentant = 1 voix CLARET Jean-Paul
	DAL'LIN Gérard
	POULET Jean-Luc
	SEJOURNE Denis

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1 ° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
BADDREDINE Chokri	BARRIER Pierre à CLARET Jean-Paul
LANGENIEUX-VILLARD Philippe	LOVERA Jean à (ESCARON Dominique)
2 ° COLLEGE pouvoir = 1 voix	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	BONNEFON Geneviève à ROUGIER Alain
	CHENE Gérard à PERRET Jacques
	SPINDLER Bertrand à POULET Jean-Luc
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
	7^{ème} COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	FORTE Pierre à (ENGRAND Christophe)
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
MERIAUX Pierre	

Votants (en voix) : 24
 Exprimés (en voix): 24
 Pour : 24
 Contre : 0
 Abstention :0
 Ne prend (prennent) pas part au vote :0

Objet : Ratios de promotion

La loi du 19 février 2007 relative à la Fonction publique territoriale a supprimé les quotas d'avancement de grade.

Ces quotas étaient fixés par les statuts particuliers de chaque grade d'emploi (A, B, C).

La loi du 19 février 2007 remplace donc les quotas par un système de ratios « promus-promouvables ». Dorénavant, pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus sera déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

Conformément au 2^e alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

Ce taux peut varier de 0 à 100 %.

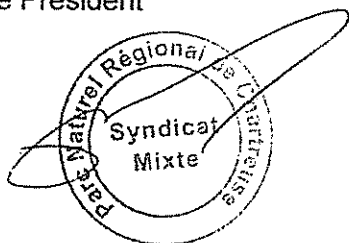
Par ailleurs et quel que soit la décision de l'assemblée délibérante sur ce taux, tout avancement de grade est conditionné à la création par l'organe délibérant du poste correspondant. Depuis 2009, le bureau syndical a fixé ce taux pour la procédure d'avancement de grade au sein du PNRC à 100 %.

Sous réserve de l'avis du Comité Technique Paritaire,

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *De fixer le taux pour la procédure d'avancement de grade au sein du PNRC à 100 % pour l'année 2017.*
- *D'autoriser le Président à signer toute pièce se rapportant à la mise en œuvre de la présente décision.*

Ainsi fait et délibéré le 10 février 2017,
Pour copie conforme, Le Président



Publiée le

14/02/2017

**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 10 février 2017, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 30 janvier 2017, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Corine WOLFF, 1^{ère} vice-présidente.

Nombres de membres en exercice : 34 représentants 49 voix

Nombres de membres Présents : 16 représentants 21 voix

Nombres de membres Présents ou représentés : 22 représentants 27 voix

Délibération n° BS-2017/n°02

Objet : Journée de solidarité

LISTE DES PRESENTS :

**PREFECTURE DE L'ISERE
17 FEV. 2017
SECTION COURRIER 3**

1 ° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BERANGER Nathalie	ARBOR Gérard
	BIENASSIS Brigitte
2 ° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	PETIT Jean-Paul
BURLET Céline	ROUGIER Alain
ENGRAND Christophe	VILLIEN Roger
GERIN Anne	
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
WOLFF Corine	PERRET Jacques
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
LEBLANC Christian	
	7^{ème} COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CLARET Jean-Paul
	DAL'LIN Gérard
	POULET Jean-Luc
	SEJOURNE Denis

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1 ° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
BADDREDINE Chokri	BARRIER Pierre à CLARET Jean-Paul
LANGENIEUX-VILLARD Philippe	LOVERA Jean à (ESCARON Dominique)
2 ° COLLEGE pouvoir = 1 voix	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	BONNEFON Geneviève à ROUGIER Alain
	CHENE Gérard à PERRET Jacques
	SPINDLER Bertrand à POULET Jean-Luc
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
	7^{ème} COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	FORTE Pierre à ENGRAND Christophe
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
MERIAUX Pierre	

Votants (en voix) : 27
 Exprimés (en voix): 27
 Pour : 27
 Contre : 0
 Abstention :0
 Ne prend (prennent) pas part au vote :0

Objet : Journée de solidarité

Conformément à l'article 6 de la loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 modifiée, une journée de solidarité est instituée en vue d'assurer le financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées.

Elle prend la forme d'une journée supplémentaire de travail non rémunérée pour les agents et d'une contribution de 0,3 % versée par l'employeur à la Caisse de solidarité pour l'autonomie.

Dans la Fonction Publique Territoriale, cette journée est fixée par délibération, après avis du comité technique paritaire.

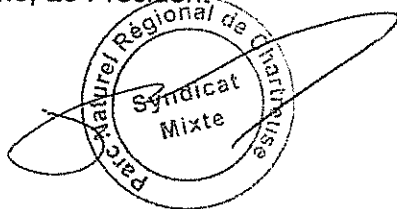
Après consultation du personnel, le choix s'est porté sur le travail d'un jour de RTT tel que prévu par les règles en vigueur. Pour le personnel non soumis aux RTT, une journée supplémentaire de travail d'une durée de 7 heures doit être accomplie (modalité à fixer avec la Direction).

Sous réserve de l'avis du Comité Technique Paritaire,

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *D'accepter que le personnel du Parc travaille un jour de RTT pour l'année 2017,*
- *D'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.*

Ainsi fait et délibéré le 10 février 2017,
Pour copie conforme, Le Président



Publiée le

14/02/2017

**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 10 février 2017, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 30 janvier 2017, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Corine WOLFF, 1^{ère} vice-présidente.

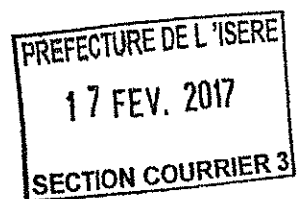
Nombres de membres en exercice : 34 représentants 49 voix

Nombres de membres Présents : 17 représentants 23 voix

Nombres de membres Présents ou représentés : 23 représentants 28 voix

Délibération n° BS-2017/n°03

Objet : Candidature à l'appel à projet «Plans de Paysage »



LISTE DES PRESENTS :

1 ° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BERANGER Nathalie	ARBOR Gérard
	BIENASSIS Brigitte
2 ° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ORTHLIEB Maxence
BURLET Céline	PETIT Jean-Paul
ENGRAND Christophe	ROUGIER Alain
GERIN Anne	VILLIEN Roger
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
WOLFF Corine	PERRET Jacques
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
LEBLANC Christian	
	7^{ème} COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CLARET Jean-Paul
	DAL'LIN Gérard
	POULET Jean-Luc
	SEJOURNE Denis

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1 ° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
BADDREDINE Chokri	BARRIER Pierre à CLARET Jean-Paul
LANGENIEUX-VILLARD Philippe	LOVERA Jean à (ESCARON Dominique)
2 ° COLLEGE pouvoir = 1 voix	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	BONNEFON Geneviève à ROUGIER Alain
	CHENE Gérard à PERRET Jacques
	SPINDLER Bertrand à POULET Jean-Luc
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
	7^{ème} COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	FORTE Pierre à ENGRAND Christophe
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
MERIAUX Pierre	

Votants (en voix) : 28
 Exprimés (en voix): 28
 Pour : 28
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Candidature à l'appel à projet «Plans de Paysage »

RAPPEL

Le paysage désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels ou humains et de leurs interrelations dynamiques. C'est pourquoi le paysage se traduit réglementairement à la fois dans le code de l'environnement et dans le code de l'urbanisme.

La Loi ALUR a demandé aux SCOT de définir des objectifs de qualité paysagère dans leur PADD, objectifs que le DOO peut préciser (art. 141-4 et 141-18 du CU).

La Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages demande aux chartes de PNR de définir des objectifs de qualité paysagère, « ainsi que les mesures permettant de les mettre en œuvre et les engagements correspondants » (art. L333-1 du CE)

Ces objectifs de qualité paysagère désignent des orientations visant à conserver, à accompagner les évolutions ou à engendrer des transformations des structures paysagères, permettant de garantir la qualité et la diversité des paysages à l'échelle nationale. Ils visent également à garantir la prévention des nuisances lumineuses (art. 350-1 C du CE).

DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION

Pour accompagner les territoires et les collectivités qui doivent définir et intégrer ces objectifs de qualité paysagère, le ministère de l'environnement reconduit l'appel à projet « Plans de Paysage ».

Le Plan de paysage est un outil permettant d'appréhender l'évolution des paysages de manière prospective et de définir le cadre de cette évolution. Il correspond à une démarche de projet, partagée par l'ensemble des acteurs d'un territoire et articulée autour de la formulation d'objectifs en matière de qualité paysagère devant être déclinés dans un programme d'actions.

Il induit une approche transversale et participe à la mise en œuvre et à la mise en cohérence des autres politiques territoriales (agricoles, énergétiques, de planification...).

Le plan de paysage est constitué de trois volets qui doivent être élaborés de manière concertée :

1. L'analyse du paysage et des dynamiques paysagères
2. La détermination des objectifs de qualité paysagère
3. La définition des actions

La candidature à l'appel à projet apporte aux lauréats :

- un soutien financier (subvention de 30 000 € sur 2 ans) pour réaliser les trois volets (prestation) et participer au suivi et à la mise en œuvre du Plan de paysage (part d'ETP)
- un soutien technique, par l'appui des services de l'état et du Cerema et l'intégration dans le Club Plans de paysage.

La candidature est à transmettre aux services de l'État au plus tard le 15 février 2017.

La sélection des candidats a lieu en deux temps en avril et mai 2017.

Les résultats de l'appel à projet seront annoncés officiellement en juillet 2017.

La mise en œuvre de cette démarche Plan de paysage sur le territoire du Parc naturel régional de Chartreuse permettrait donc :

- d'alimenter l'élaboration de la charte du Parc en cours de révision sur les aspects paysage,
- d'apporter des précisions sur les enjeux paysagers et leurs déclinaisons dans le PLUI valant SCOT du Cœur de Chartreuse,
- d'animer (dans le cadre de la concertation mise en œuvre pour la révision de la charte) une démarche transversale faisant du lien avec les autres politiques territoriales portées par le Parc et/ou ses partenaires (révision de la charte, PLUI, SCOT, TEPOS/TEPCV, charte forestière, plan pastoral, stratégie touristique Espace valléen, stratégie biodiversité...).

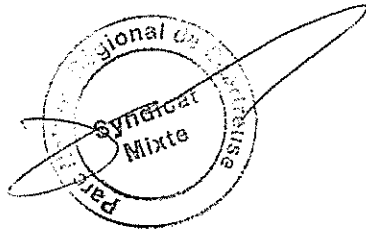
Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *D'approuver cette candidature et l'élaboration d'un Plan de Paysage sur le territoire du PNR de Chartreuse (sous réserve d'être lauréat de l'appel à projet)*
- *D'autoriser le Président à solliciter la subvention prévue,*
- *D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.*

Ainsi fait et délibéré le 10 février 2017,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le

14/02/2017



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 10 février 2017, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 30 janvier 2017, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Corine WOLFF, 1^{ère} vice-présidente.

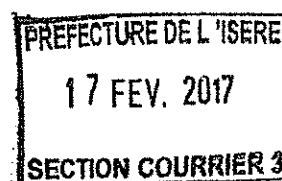
Nombres de membres en exercice : 34 représentants 49 voix

Nombres de membres Présents : 17 représentants 23 voix

Nombres de membres Présents ou représentés : 23 représentants 28 voix

Délibération n° BS-2017/n°04

Objet : Mise en place d'une stratégie forestière inter-territoire



LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BERANGER Nathalie	ARBOR Gérard
	BIENASSIS Brigitte
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ESCARON Dominique
BURLET Céline	ORTHLIEB Maxence
ENGRAND Christophe	PETIT Jean-Paul
GERIN Anne	ROUGIER Alain
	VILLIEN Roger
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
WOLFF Corine	PERRET Jacques
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
LEBLANC Christian	
	7^{ème} COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CLARET Jean-Paul
	DAL'LIN Gérard
	POULET Jean-Luc
	SEJOURNE Denis

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1 ° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
BADDREDINE Chokri	BARRIER Pierre à CLARET Jean-Paul
LANGENIEUX-VILLARD Philippe	LOVERA Jean à (ESCARON Dominique)
2 ° COLLEGE pouvoir = 1 voix	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	BONNEFON Geneviève à ROUGIER Alain
	CHENE Gérard à PERRET Jacques
	SPINDLER Bertrand à POULET Jean-Luc
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
	7^{me} COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	FORTE Pierre à ENGRAND Christophe
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
MERIAUX Pierre	

Votants (en voix) : 28
 Exprimés (en voix): 28
 Pour : 28
 Contre : 0
 Abstention :0
 Ne prend (prennent) pas part au vote :0

Objet : Mise en place d'une stratégie forestière inter-territoire

RAPPEL

Fin 2015, le Parc de Chartreuse ainsi que la Métro, le Pays Voironnais, le Grésivaudan, le Vercors et Alpes Sud Isère ont participé à divers ateliers de travail, réunissant l'ensemble des acteurs (publics et privés) des secteurs forestier afin de définir collectivement les grands enjeux. Ces échanges réguliers entre territoire ont fait ressortir la possibilité de synergie sur différentes thématiques et mis en évidence l'intérêt d'une coopération inter-territoriale pour répondre aux enjeux forestiers qui dépassent bien souvent les limites administratives.

DESCRIPTIF

Le travail technique conduit depuis plusieurs mois a permis d'identifier les enjeux auxquels devra répondre la politique forestière à l'échelle des 5 territoires :

- Mobilisation de la ressource forestière
- Développement des entreprises de la filière forêt-bois
- Valorisation de la multifonctionnalité de la forêt
- Respect de l'environnement, du paysage, de la biodiversité
- Préservation de la qualité de l'eau et de l'air
- Adaptation au changement climatique

Pour y parvenir, la politique forestière poursuivra notamment les objectifs suivants :

- Augmenter la part du bois construction, notamment en rénovation
- Mobiliser la ressource présente sur le territoire
- Faire le lien entre production et consommation locales
- Innover sur l'offre d'accueil en forêt et informer les usagers
- Combiner les outils existants pour innover dans la lutte contre le morcellement
- Développer une gestion forestière responsable et respectueuse

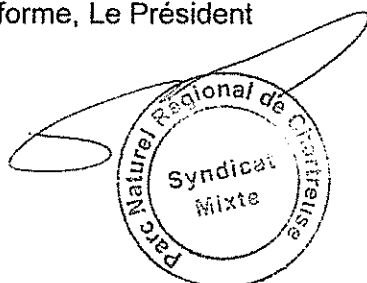
Une convention sera proposée afin de clarifier les engagements de chaque territoire. Les signataires s'engageront à mettre à disposition leurs agents en charge des thématiques forestières afin qu'ils participent activement à l'élaboration d'une stratégie forestière commune. Les signataires s'engageront également à participer à la mise en œuvre des actions qui seront identifiées dans la stratégie forestière.

Pour information, une prestation sera également programmée et financée par La Métro, le Pays Voironnais et Le Grésivaudan. Elle consistera essentiellement à animer des ateliers, en faire la restitution, les analyser et travailler sur les actions à privilégier.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *D'approuver la démarche et le temps à y consacrer,*
- *D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.*

Ainsi fait et délibéré le 10 février 2017,
Pour copie conforme, Le Président



Publiée le

14/02/2017

BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

PREFECTURE DE L'ISERE
17 FEV. 2017
SECTION COURRIER 3

Le 10 février 2017, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 30 janvier 2017, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Corine WOLFF, 1^{ère} vice-présidente.

Nombres de membres en exercice : 34 représentants 49 voix

Nombres de membres Présents : 17 représentants 23 voix

Nombres de membres Présents ou représentés : 23 représentants 28 voix

Délibération n° BS-2017/n°05

Objet : Opération collective de modernisation en milieu rural - aide à l'investissement

LISTE DES PRESENTS :

1 ° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BERANGER Nathalie	ARBOR Gérard
	BIENASSIS Brigitte
2 ° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ORTHLIEB Maxence
BURLET Céline	PETIT Jean-Paul
ENGRAND Christophe	ROUGIER Alain
GERIN Anne	VILLIEN Roger
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
WOLFF Corine	PERRET Jacques
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
LEBLANC Christian	
	7^{ème} COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CLARET Jean-Paul
	DAL'LIN Gérard
	POULET Jean-Luc
	SEJOURNE Denis

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1 ° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
BADDREDINE Chokri	BARRIER Pierre à CLARET Jean-Paul
LANGENIEUX-VILLARD Philippe	LOVERA Jean à (ESCARON Dominique)
2 ° COLLEGE pouvoir = 1 voix	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	BONNEFON Geneviève à ROUGIER Alain
	CHENE Gérard à PERRET Jacques
	SPINDLER Bertrand à POULET Jean-Luc
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
	7^{eme} COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	FORTE Pierre à ENGRAND Christophe
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
MERIAUX Pierre	

Votants (en voix) : 28
 Exprimés (en voix): 28
 Pour : 28
 Contre : 0
 Abstention :0
 Ne prend (prennent) pas part au vote :0

Objet : Opération collective de modernisation en milieu rural - aide à l'investissement

Rappel

Le Parc naturel régional de Chartreuse, l'Avant Pays Savoyard et la Communauté de communes Les Vallons du Guiers ont obtenu des financements permettant de mener une 3^{ème} tranche de l'Opération Collective de Modernisation en Milieu Rural (OCMMR) qui a débuté en 2005. Cette opération concerne 26 communes du Parc réparties sur 3 intercommunalités:

- Les 17 communes de Cœur de chartreuse
- 5 communes « ex Balcons Sud » de la Métro
- 3 communes « du plateau des petites roches » de la CC du Grésivaudan

Aide à l'investissement

La subvention accordée correspond à 20% du montant de l'investissement hors taxes avec un plancher de dépenses subventionnables de 5 000 € HT et un plafond de 50 000 € HT par entreprise.

Le financement d'une O.C.M.M.R. doit donner lieu à un engagement financier des collectivités territoriales participantes, le principe étant la parité (Etat 50%, EPCI 50%).

L'Etat a attribué une subvention au Parc naturel régional de Chartreuse de 117 300€ au titre de l'aide directe aux entreprises. Le Parc de Chartreuse versera cette subvention aux entreprises demandeuses sous réserve de l'avis favorable du comité de pilotage de l'opération et sur présentation de factures acquittées.

Les dossiers présentés ci-dessous ont été examinés par le comité de pilotage de l'opération lors de sa séance du 23 janvier 2017.

- ✓ ENTREPRISE INDIVIDUELLE GUINAULT – Les Echelles – Activité de droguerie/quincaillerie. Pour améliorer le visuel de son commerce, l'accueil et réaliser des économies d'énergie, la gérante va repeindre sa façade et changer les lumières intérieurs. La demande de subvention porte sur cet investissement.
- ✓ SARL MORIN—COTTIN à SAINT LAURENT DU PONT – Activité Débit de boisson (Bar/PMU).
Mireille MORIN est gérante de ce bar depuis 2000 en Entreprise individuelle. Création d'une SARL le 3/10/2016. L'investissement porte sur la rénovation complète de son commerce, mobilier inclus.
- ✓ SARL PIZZA'BROC à SAINT PIERRE DE CHARTREUSE – restaurant Pizzeria à emporter et brocante.
Création de l'entreprise en SARL par 1 ancien pizzaiolo et 1 ancien responsable hôtel/restaurant/Bar de St pierre de chartreuse.
Le projet d'investissement porte sur l'aménagement complet du local commercial, des sanitaires ainsi que la création du four à bois.
- ✓ SASU USTJANOWSKI à CORBEL – restaurant L'Ôberge.
Reprise du restaurant par Emmanuel Ustjanowski, en reconversion professionnelle. Cette auberge est l'unique commerce de Corbel. Emmanuel Ustjanowski est propriétaire du fonds de commerce mais locataire des murs (local communal). L'ouverture est prévue au printemps 2017. Le projet d'investissement porte sur la modernisation de la salle de restaurant, changement de mobilier et achat de matériel professionnel de cuisine.

- ✓ ENTREPRISE INDIVIDUELLE GONTIER à SAINT PIERRE DE CHARTREUSE – Terrassement/Espace vert.
 Emeric GONTIER, 20 ans, a créé son activité en septembre 2015 sous le régime d'autoentrepreneur en continuant un travail saisonnier (hiver 2015-2016). Après un an d'activité, il souhaite que son entreprise devienne son activité principale. Pour cela il doit développer une activité sur les mois d'hiver et renforcer celle d'été. Il va donc investir sur l'achat d'un mini tracteur avec gyrobroyeur et tondeuse de finition, pour pouvoir accéder à des chantiers de plus grande envergure, du déneigement chez les particuliers, et de la tonte et débroussaillage de terrain l'été. La demande de subvention porte sur cet investissement.

Entreprise	Montant des dépenses HT	Répartition de la subvention	
		Subvention Etat (FISAC)	Communauté de Communes
ENTREPRISE INDIVIDUELLE GUINAULT	7 295€	729,50€	729,50€
SARL MORIN—COTTIN	50 000€	5 000€	5 000€
SARL PIZZA'BROC	50 000€	5 000€	5 000€
SASU USTJANOWSKI	34 994€	3 499,40€	3 499,40€
ENTREPRISE INDIVIDUELLE GONTIER	12 690€	1 269€	1 269€
total	154 979 €	77 895 €	77 895 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *D'attribuer sur les crédits de l'Opération Collective de Modernisation en Milieu Rural, au titre de l'aide directe aux entreprises, une aide maximum de :*
 - 729,50 € à El Guinault,
 - 5 000€ à SARL Morin-Cottin,
 - 5 000€ à SARL Pizza Broc,
 - 3 499,40 € à SASU Ustjanowski,
 - 1 269€ à l'El Gontier,
- *D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.*

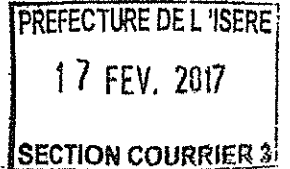
Ainsi fait et délibéré le 10 février 2017,
 Pour copie conforme, Le Président



Publiée le

14/02/2017

BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE



Le 10 février 2017, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 30 janvier 2017, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Corine WOLFF, 1^{ère} vice-présidente.

Nombres de membres en exercice : 34 représentants 49 voix

Nombres de membres Présents : 17 représentants 23 voix

Nombres de membres Présents ou représentés : 23 représentants 28 voix

Délibération n° BS-2017/n°06

**Objet : Accompagnement des bergers dans leur mission de « médiation agro
environnementale et touristique »**
(Plan Pastoral Territorial 2015-2020)

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BERANGER Nathalie	ARBOR Gérard
	BIENASSIS Brigitte
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ESCARON Dominique
BURLET Céline	ORTHLIEB Maxence
ENGRAND Christophe	PETIT Jean-Paul
GERIN Anne	ROUGIER Alain
	VILLIEN Roger
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
WOLFF Corine	PERRET Jacques
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
LEBLANC Christian	
	7^{ème} COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CLARET Jean-Paul
	DAL'LIN Gérard
	POULET Jean-Luc
	SEJOURNE Denis

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1 ° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
BADDREDINE Chokri	BARRIER Pierre à CLARET Jean-Paul
LANGENIEUX-VILLARD Philippe	LOVERA Jean à (ESCARON Dominique)
2 ° COLLEGE pouvoir = 1 voix	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	BONNEFON Geneviève à ROUGIER Alain
	CHENE Gérard à PERRET Jacques
	SPINDLER Bertrand à POULET Jean-Luc
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	7^{eme} COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	FORTE Pierre à ENGRAND Christophe
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
MERIAUX Pierre	

Votants (en voix) : 28
 Exprimés (en voix): 28
 Pour : 28
 Contre : 0
 Abstention :0
 Ne prend (prennent) pas part au vote :0

**Objet : Accompagnement des bergers dans leur mission de « médiation agro
environnementale et touristique »**
(Plan Pastoral Territorial 2015-2020)

Contexte

Les alpages de Chartreuse subissent une fréquentation touristique croissante. Ainsi les bergers se doivent de plus en plus d'élargir leur mission à celle de « médiateur agro-environnemental et touristique ». Ce second volet dans leur mission est plutôt nouveau et les bergers ne sont pas aujourd'hui suffisamment « armés » pour assurer ce double rôle : être à la fois responsable du troupeau et de l'alpage, tout en faisant de la sensibilisation aux randonneurs sur le milieu qu'ils traversent, sur les sentiers touristiques à préférer, sur les offres en produits et services du territoire, ...

Objectifs du projet

L'objectif de ce projet est donc d'accompagner les bergers :

- en diversifiant leurs compétences via des formations
- en leur fournissant toutes les informations nécessaires sur le territoire de Chartreuse au niveau environnemental, touristique, ... afin d'être en capacité de renseigner et de sensibiliser les randonneurs

Contenu de l'action

- Organisation de formations sur la faune et la flore de Chartreuse à destination des bergers et des éleveurs gestionnaires des alpages
- Réalisation d'une mallette pédagogique à destination des bergers sur les thématiques liées aux alpages (tourisme, environnement, agriculture, ...) centrées sur le territoire de Chartreuse

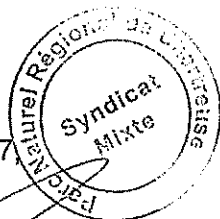
Budget prévisionnel et plan de financement prévisionnel

Poste	Coût	Financier	Taux	Montant
Formation faune et flore à destination des bergers + rédaction d'un livret de reconnaissance des espèces	7 140 €	FEADER	40 %	6 640 €
Conception et réalisation de la mallette pédagogique	6 140 €	Région Auvergne Rhône Alpes	40 %	6 640 €
Cadrage et suivi du projet par le Parc de Chartreuse	3 320 €	Autofinancement	20 %	3 320 €
Total	16 600 €			16 600 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *De valider l'opération qui s'inscrit dans le cadre du Plan Pastoral Territorial Chartreuse.*
- *D'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.*

Ainsi fait et délibéré le 10 février 2017
Pour copie conforme, Le Président



Publiée le

14/02/2017

BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

Le 10 février 2017, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 30 janvier 2017, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON.

Nombres de membres en exercice : 34 représentants 49 voix

Nombres de membres Présents : 18 représentants 23 voix

Nombres de membres Présents ou représentés : 25 représentants 30 voix

Délibération n° BS-2017/n°07

Objet : Partenariat Jules Lapierre

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BERANGER Nathalie	ARBOR Gérard
	BIENASSIS Brigitte
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ESCARON Dominique
BURLET Céline	ORTHLIEB Maxence
ENGRAND Christophe	PETIT Jean-Paul
GERIN Anne	ROUGIER Alain
	VILLIEN Roger
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
WOLFF Corine	PERRET Jacques
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
LEBLANC Christian	
	7^{ème} COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CLARET Jean-Paul
	DAL'LIN Gérard
	POULET Jean-Luc
	SEJOURNE Denis

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1 ° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
BADDREDINE Chokri	BARRIER Pierre à CLARET Jean-Paul
LANGENIEUX-VILLARD Philippe	LOVERA Jean à ESCARON Dominique
2 ° COLLEGE pouvoir = 1 voix	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	BONNEFON Geneviève à ROUGIER Alain
	CHENE Gérard à PERRET Jacques
	SPINDLER Bertrand à POULET Jean-Luc
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
	7^{ème} COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	FORTE Pierre à ENGRAND Christophe
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
MERIAUX Pierre	

Votants (en voix) : 30
 Exprimés (en voix): 30
 Pour : 30
 Contre : 0
 Abstention :0
 Ne prend (prennent) pas part au vote :0

Objet : Partenariat Jules Lapierre

Contexte

Jules Lapierre est un skieur de fond de haut-niveau, membre de l'équipe de France espoir, qui évolue sur les circuits mondiaux et aux différentes épreuves internationales de sa discipline.

Jules Lapierre peut ainsi contribuer à la promotion de l'image de Chartreuse comme territoire de ski nordique.

Le Parc naturel régional de Chartreuse ainsi que la Communauté de communes Cœur de Chartreuse souhaitent mener des actions de valorisation auprès d'une clientèle à la recherche d'un lieu de séjour et asseoir l'image du massif comme territoire de ski nordique.

La fédération internationale de ski (FIS) et la fédération française de ski (FFS) accordent aux athlètes le droit de conclure directement, avec un partenaire individuel, pour l'utilisation d'une surface sur bonnets, bandeaux et autres couvre-chefs, ainsi que sur les skis et carabine le cas échéant, et de mener des actions de représentation pour le compte de partenaires individuels.

Le Parc de Chartreuse souhaite faire réaliser des écussons « Massif de Chartreuse » pour apposer sur les bonnets des coureurs.

L'utilisation de l'image de Jules Lapierre étant un vecteur de communication pertinent pour le territoire de Chartreuse, les parties se sont donc rapprochées pour définir les conditions de leur collaboration.

Participation financière

En contrepartie de l'utilisation de l'image du skieur, une participation forfaitaire de 1 500€ TTC sera versée au skieur par le Parc de Chartreuse.

Le skieur s'engage à fournir les factures ou notes de frais qu'il a engagé dans le cadre de son activité de sport de haut niveau.

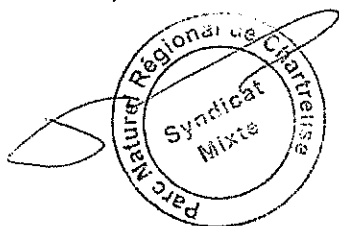
Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***De valider le partenariat avec l'athlète Jules Lapierre,***
- ***D'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.***

Ainsi fait et délibéré le 10 février 2017,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le

14/02/2017



BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

PREFECTURE DE L'ISERE
17 FEV. 2017
SECTION COURRIER 3

Le 10 février 2017, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 30 janvier 2017, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON.

Nombres de membres en exercice : 34 représentants 49 voix

Nombres de membres Présents : 18 représentants 23 voix

Nombres de membres Présents ou représentés : 25 représentants 30 voix

Délibération n° BS-2017/n°08

Objet : Partenariat Lou Reynaud

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BERANGER Nathalie	ARBOR Gérard
	BIENASSIS Brigitte
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ESCARON Dominique
BURLET Céline	ORTHLIEB Maxence
ENGRAND Christophe	PETIT Jean-Paul
GERIN Anne	ROUGIER Alain
	VILLIEN Roger
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
WOLFF Corine	PERRET Jacques
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
LEBLANC Christian	
	7^{ème} COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CLARET Jean-Paul
	DAL'LIN Gérard
	POULET Jean-Luc
	SEJOURNE Denis

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
BADDREDINE Chokri	BARRIER Pierre à CLARET Jean-Paul
LANGENIEUX-VILLARD Philippe	LOVERA Jean à ESCARON Dominique
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	BONNEFON Geneviève à ROUGIER Alain
	CHENE Gérard à PERRET Jacques
	SPINDLER Bertrand à POULET Jean-Luc
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	7^{ème} COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	FORTE Pierre à ENGRAND Christophe
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
MERIAUX Pierre	

Votants (en voix) : 30
 Exprimés (en voix): 30
 Pour : 30
 Contre : 0
 Abstention :0
 Ne prend (prennent) pas part au vote :0

Objet : Partenariat Lou Reynaud

Contexte

Lou Reynaud a 16 ans et elle pratique le ski de fond en compétition depuis l'âge de 9 ans dans le club de ski Nordique Chartrousin. A 15 ans, elle a été sélectionnée au pôle espoir de Villars de Lans (comité du Dauphiné) comme Jules Lapierre. Et en 2016, grâce à ses résultats elle a été choisie pour intégrer la Fédération Française de Ski. Celle-ci a pour but d'amener les athlètes au niveau national et international, puis de rentrer en équipe de France. Dans sa catégorie elle est considérée comme la relève du ski féminin français.

Lou Reynaud peut ainsi contribuer à la promotion de l'image de Chartreuse comme territoire de ski nordique.

Le Parc naturel régional de Chartreuse souhaite mener des actions de valorisation de l'image de son territoire auprès d'une clientèle à la recherche d'un lieu de séjour et asseoir l'image du massif comme territoire ski nordique

La fédération internationale de ski (FIS) et la fédération française de ski (FFS) accordent aux athlètes le droit de conclure directement, avec un partenaire individuel, pour l'utilisation d'une surface sur bonnets, bandeaux et autres couvre-chefs, ainsi que sur les skis et carabine le cas échéant, et de mener des actions de représentation pour le compte de partenaires individuels.

Le Parc de Chartreuse souhaite faire réaliser des écussons « Massif de Chartreuse » pour apposer sur les bonnets des coureurs.

L'utilisation de l'image de Lou Reynaud étant un vecteur de communication pertinent pour le territoire de Chartreuse, les parties se sont donc rapprochées pour définir les conditions de leur collaboration.

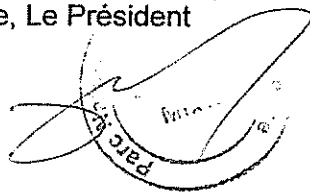
Participation financière

En contrepartie de l'utilisation de l'image de la skieuse, une participation forfaitaire de 500€ TTC lui sera versée. La skieuse s'engage à fournir les factures ou notes de frais qu'il a engagé dans le cadre de son activité de sport de haut niveau.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **De valider le partenariat avec l'athlète Lou Reynaud**
- **D'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

Ainsi fait et délibéré le 10 février 2017,
Pour copie conforme, Le Président



Publiée le

14/02/2017

DECISIONS DU PRESIDENT

- 1 Echanges scolaires
- 2 Soutien aux projets pédagogiques des jeunes du 1^{er} degré
- 3 Soutien aux projets pédagogiques des jeunes du 2nd degré
- 4 Soutien aux projets pédagogiques des centres de vacances
- 5 Soutien aux projets pédagogiques hors temps scolaire
- 6 Outils et formations scolaires et hors temps scolaire
- 7 Développer l'entreprenariat en Chartreuse : création, reprise, transmission
- 8' Communiquer sur les métiers de la forêt et du bois sur le territoire du Parc de Chartreuse
- 9 Outils de sensibilisation des propriétaires forestiers à la surveillance et au renouvellement des forêts
- 10 Accompagnement pour la révision de la charte lot 1
- 11' Etude de faisabilité d'un parcours d'interprétation du patrimoine naturel de Chartreuse
- 12 Visite virtuelle 360° (outil numérique) du patrimoine naturel de Chartreuse
- 13 Suivi de la Vulnérable des Chartreux (*Hypericum nummularium*)
- 14 Accompagnement pour la révision de la charte : plan de financement
- 14' Accompagnement pour la révision de la charte : plan de financement
- 15 Programmation culturelle itinérante en Chartreuse
- 16 Médiation culturelle et citoyenne « Alimentation »
- 17 Espace Outdoor-montagne de la Ruche
- 18 Mobilisation et valorisation des outils de paysage
- 19 Soutien à des fouilles paléontologiques d'intérêt scientifique relatives à la découverte des premiers restes fossiles d'un mosasaure en AURA - Fonctionnement
- 20 Aménagement et protection d'un site de fouilles paléontologiques d'intérêt scientifique majeur (mosasaure)
- 21 Développer une stratégie agricole et alimentaire de proximité
- 22 Promouvoir les produits locaux et sensibiliser les consommateurs
- 23 Animation de la transition énergétique
- 24 Expertise – appui à la 2nde vague de contractualisation des MAEC – année 2017

DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N° 01/17

Objet : « *Programmation Education au territoire - Echanges scolaires* »

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation 08/04/2016 au cours de laquelle a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 08/04/2016 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 10/02/2017 validant la programmation 2017,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération «Echanges scolaires» est arrêté comme suit :

Dépenses en €		Recettes en €	
<i>Prestation pour 10 projets aidés</i>	6 000,00 €	<i>Région Auvergne Rhône-Alpes</i>	6 000,00 €
TOTAL	6 000,00 €	TOTAL	6 000,00 €

Article 2 :

Le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes sera sollicité en vue du financement de cette opération.

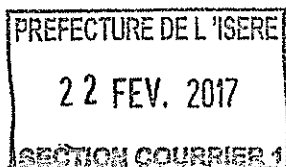
Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,

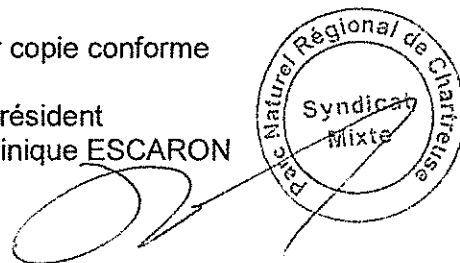
Le

17 FEV. 2017



Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCARON



DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N° 02/17

Objet : « *Programmation Education au territoire - Soutien projets pédagogiques des jeunes du premier degré* »

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation 08/04/2016 au cours de laquelle a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 08/04/2016 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 10/02/2017 validant la programmation 2017,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération «Soutien projets pédagogiques des jeunes du premier degré» est arrêté comme suit :

Dépenses en €		Recettes en €	
<i>Prestation pour 63 projets aidés</i>	39 447,00 €	<i>Région Auvergne Rhône-Alpes</i>	17 076,00 €
		<i>Conseil Départemental Savoie</i>	22 371,00 €
TOTAL	39 447,00 €	TOTAL	39 447,00 €

Article 2 :

Le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes et le Conseil Départemental de la Savoie seront sollicités en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

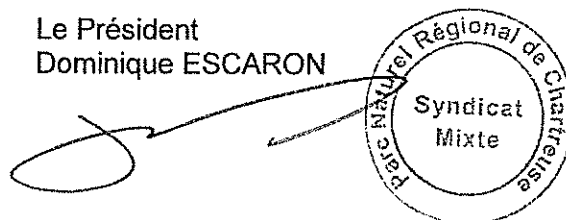


Fait à St Pierre de Chartreuse,
Le

13 AVR. 2017

Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCARON



DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N° 03/17

Objet : « *Programmation Education au territoire - Soutien projets pédagogiques des jeunes du second degré* »

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation 08/04/2016 au cours de laquelle a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 08/04/2016 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 10/02/2017 validant la programmation 2017,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération «Soutien projets pédagogiques des jeunes du second degré» est arrêté comme suit :

Dépenses en €		Recettes en €	
<i>Prestation pour 16 projets aidés</i>	10 080,00 €	<i>Région Auvergne Rhône-Alpes</i>	2 016,00 €
		<i>Conseil Départemental Savoie</i>	8 064,00 €
TOTAL	10 080,00 €	TOTAL	10 080,00 €

Article 2 :

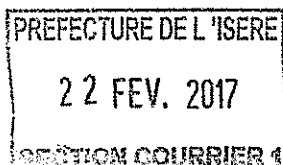
Le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes et le Conseil Départemental de la Savoie seront sollicités en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

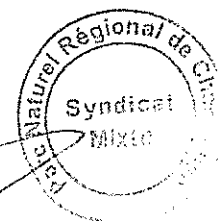
Fait à St Pierre de Chartreuse,

Le **17 FEV. 2017**



Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCARON



DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N° 04/17

Objet : « *Programmation Education au territoire - Soutien aux projets pédagogiques des centres de vacances* »

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation 08/04/2016 au cours de laquelle a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 08/04/2016 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 10/02/2017 validant la programmation 2017,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération «Soutien projets pédagogiques des centres de vacances» est arrêté comme suit :

Dépenses en €		Recettes en €	
<i>Prestation pour 27 projets aidés</i>	9 450,00 €	<i>Région Auvergne Rhône-Alpes</i>	4 725,00 €
		<i>Conseil Départemental Savoie</i>	4 725,00 €
TOTAL	9 450,00 €	TOTAL	9 450,00 €

Article 2 :

Le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes et le Conseil Départemental de la Savoie seront sollicités en vue du financement de cette opération.

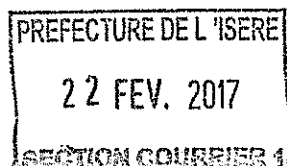
Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,

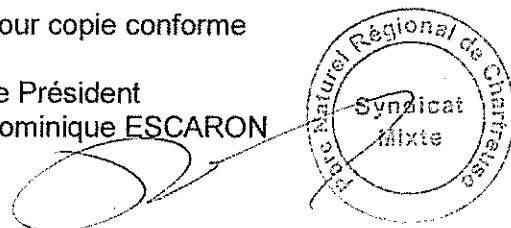
Le

17 FEV. 2017



Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCARON



DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N° 05/17

Objet : « Programmation Education au territoire - Soutien aux projets pédagogiques Hors Temps Scolaires »

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation 08/04/2016 au cours de laquelle a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 08/04/2016 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 10/02/2017 validant la programmation 2017,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération «Soutien projets pédagogiques Hors Temps Scolaires» est arrêté comme suit :

Dépenses en €		Recettes en €	
<i>Prestation pour 17 projets aidés</i>	10 200,00 €	<i>Région Auvergne Rhône-Alpes</i>	6 120,00 €
		<i>Conseil Départemental Savoie</i>	4 080,00 €
TOTAL	10 200,00 €	TOTAL	10 200,00 €

Article 2 :

Le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes et le Conseil Départemental de la Savoie seront sollicités en vue du financement de cette opération.

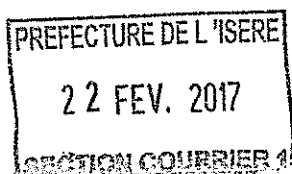
Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,

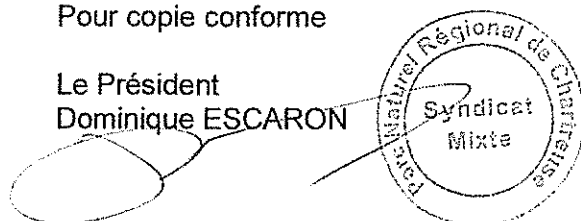
Le

17 FEV. 2017



Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCARON



DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N° 06/17

Objet : « *Programmation Education au territoire – Outils et formations pédagogiques scolaires et Hors Temps Scolaires* »

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation 08/04/2016 au cours de laquelle a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 08/04/2016 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 10/02/2017 validant la programmation 2017,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération « *Outils et formations pédagogiques scolaires et Hors Temps Scolaires* » est arrêté comme suit :

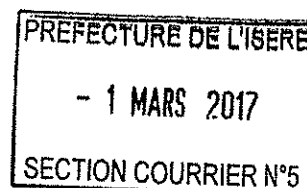
Dépenses en €		Recettes en €	
- Edition support de restitution	4 200,00 €	Région Auvergne Rhône-Alpes	3 990,00 €
- Vidéo promotion mission éducation	1 200,00 €	Conseil Départemental Savoie	1 710,00 €
- création et acquisition outils pédagogiques	300,00 €		
TOTAL	5 700,00 €	TOTAL	5 700,00 €

Article 2 :

Le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes et le Conseil Départemental de la Savoie seront sollicités en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

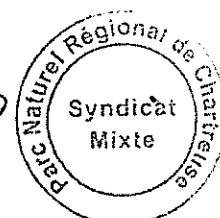


Fait à St Pierre de Chartreuse,
Le

17 FEV. 2017

Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCARON



DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N° 07/2017

**Objet : « Développer l'entrepreneuriat en Chartreuse.
Création/reprise/transmission d'activité en milieu rural »**

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la séance du Comité Syndical d'installation 08/04/2016 au cours de laquelle a été
procédé à l'élection du Président,
Vu la délibération du Comité Syndical du 08/04/2016 relative aux délégations de
compétences et d'attributions accordées au Président,
Vu la délibération du Comité Syndical du 10/02/2017 validant la programmation
2017,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération « Développer l'entrepreneuriat en Chartreuse. Création/reprise/transmission d'activité en milieu rural » est arrêté comme suit :

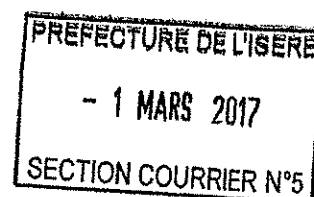
	Dépenses en €	Recettes en €
Outils communication	5 820,00 € Région	2 320,91 €
Journée de la création/reprise + reportage stagiaire	2 220,00 € Leader 3 564,54 €	9 283,63 €
Total TTC	11 604,54 € Total TTC	11 604,54 €

Article 2 :

Le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes et le programme européen Leader seront sollicités en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

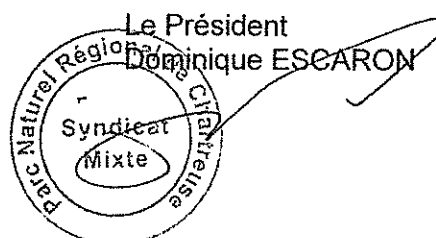
- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité



Fait à St Pierre de Chartreuse,
Le

Pour copie conforme

17 FEV. 2017



DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°08/17

Objet : " Communiquer sur les métiers de la forêt et du bois sur le territoire "

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation 08/04/2016 au cours de laquelle a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 08/04/2016 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 10/02/2017 validant la programmation 2017,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération «Communiquer sur les métiers de la forêt et du bois sur le territoire » est arrêté comme suit :

Dépenses en €		Recettes en €	
- Communication et animation des manifestations grand public	14 000,00 €	Région A.RA CD 38	1 400,00 € 12 600,00 €
TOTAL	14 000,00 €	TOTAL	14 000,00€

Article 2 :

La Région Auvergne Rhône-Alpes (ligne Parc) et le Conseil Départemental Isère seront sollicités en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

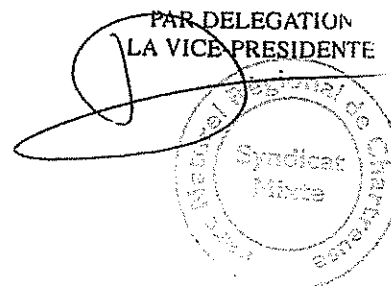
Fait à St Pierre de Chartreuse,

Le

29 MARS 2017

Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCARON



DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N° 08/17

Objet : « Outils de sensibilisation des propriétaires forestiers à la surveillance et au renouvellement des forêts »

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation 08/04/2016 au cours de laquelle a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 08/04/2016 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 10/02/2017 validant la programmation 2017,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération «Outils de sensibilisation des propriétaires forestiers à la surveillance et au renouvellement des forêts » est arrêté comme suit :

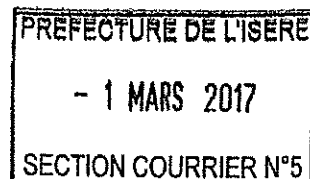
Dépenses en €		Recettes en €	
<i>Outils de communication</i>	5 000,00 €	<i>Conseil Départemental de l'Isère</i>	5 000,00 €
TOTAL	5 000,00 €	TOTAL	5 000,00 €

Article 2 :

Le Conseil Départemental de l'Isère sera sollicité en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

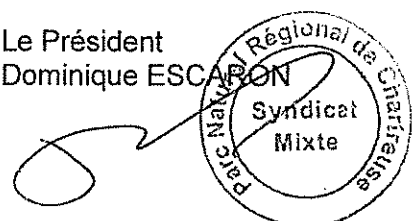


Fait à St Pierre de Chartreuse,

Le 24/02/2017

Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCARON



DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N° 10117

Objet : « Accompagnement pour la révision de la Charte du Parc »

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation 08/04/2016 au cours de laquelle a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 08/04/2016 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

Vu le code des marchés publics et notamment son article 28

Considérant la mise en concurrence faite sur le site Internet du Parc et le site du BOAMP,

Considérant l'analyse des offres réalisée par le Président,

Considérant la conformité des offres,

DECIDE

Article 1 :

De signer le marché pour l'accompagnement global pour la révision de la Charte du Parc – lot 1 avec INDDIGGO adresse : 367, Avenue du Grand 73000 CHAMBERY

- tranche ferme pour un montant de 92 500 € HT
- tranche conditionnelle pour un montant de 15 200 € HT

Article 2 :

Ampliation adressée :

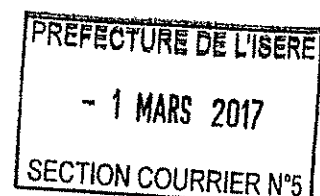
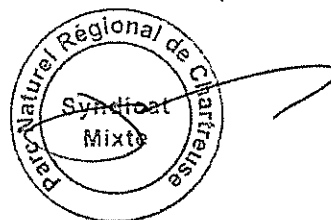
- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,

Le 24/02/2017

Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCARON



DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°11/17

Objet : " Mise en œuvre de la stratégie biodiversité : Etude de faisabilité d'un parcours d'interprétation du patrimoine naturel de Chartreuse"

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation 08/04/2016 au cours de laquelle a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 08/04/2016 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 10/02/2017 validant la programmation 2017,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération «Mise en œuvre de la stratégie biodiversité : Etude de faisabilité d'un parcours d'interprétation du patrimoine naturel de Chartreuse » est arrêté comme suit :

Dépenses en €		Recettes en €	
- Visites de sites - terrain - réunions et rencontres	8 400,00 €	CD 38	17 220,00 €
- Définition d'une stratégie d'interprétation - livraison du dossier	10 000,00 €	CD 73	1 180,00 €
TOTAL	18 400,00 €	TOTAL	18 400,00 €

Article 2 :

Le Conseil Départemental de l'Isère et le Conseil Départemental de la Savoie seront sollicités en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

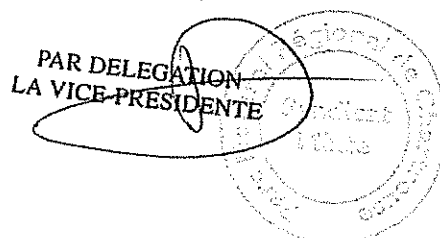
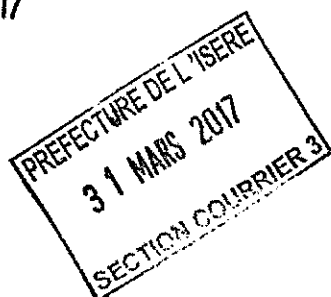
- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,
Le

29 MARS 2017

Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCARON



DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N° 12/17

Objet : « *Mise en œuvre de la stratégie biodiversité : visite virtuelle 360°(outil numérique) du patrimoine naturel de Chartreuse* »

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation 08/04/2016 au cours de laquelle a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 08/04/2016 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 10/02/2017 validant la programmation 2017,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération «*Mise en œuvre de la stratégie biodiversité : visite virtuelle 360°(outil numérique) du patrimoine naturel de Chartreuse*» est arrêté comme suit :

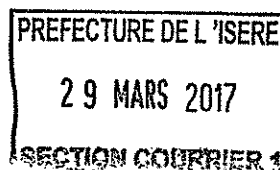
Dépenses en €		Recettes en €	
Conception et réalisation de la visite virtuelle	25 000,00 €	Programme TEPCV	20 000,00 €
		Conseil Départemental de la Savoie	5 000,00 €
TOTAL	25 000,00 €	TOTAL	25 000,00 €

Article 2 :

Le Conseil Départemental de la Savoie et le programme de financement TEPCV seront sollicités en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

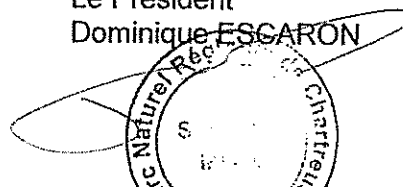
- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité



Fait à St Pierre de Chartreuse,
Le 20 mars 2017

Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCARON



DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N° 13/17

Objet : « *Suivi de la Vulnérable des Chartreux (Hypericum nummularium)* »

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation 08/04/2016 au cours de laquelle a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 08/04/2016 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 10/02/2017 validant la programmation 2017,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération «*Suivi de la Vulnérable des Chartreux (Hypericum nummularium)*» est arrêté comme suit :

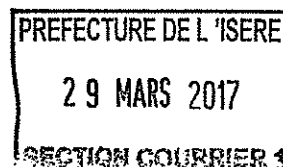
Dépenses en €		Recettes en €	
<i>Etude – suivi Vulnérable 2017</i>	4 475,00 €	<i>Conseil Départemental de l'Isère</i>	1 800,00 €
<i>Etude – Suivi Vulnérable 2018</i>	4 475,00 €	<i>LEADER</i>	7 150,00 €
TOTAL	8 950,00 €	TOTAL	8 950,00 €

Article 2 :

Le Conseil Départemental de l'Isère et le programme de financement LEADER seront sollicités en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité



Fait à St Pierre de Chartreuse,
Le 20 mars 2017

Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCARON

DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N° 17/14

Objet : « Accompagnement pour la révision de la Charte du Parc naturel régional de Chartreuse – plan de financement »

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la séance du Comité Syndical d'installation 08/04/2016 au cours de laquelle a été procédé à l'élection du Président,
Vu la délibération du Comité Syndical du 08/04/2016 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,
Vu la délibération du Comité Syndical du 10/02/2017 validant la programmation 2017,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération «Accompagnement pour la révision de la Charte du Parc naturel régional de Chartreuse» est arrêté comme suit :

Dépenses en €		Recettes en €	
Accompagnement général et sur le paysage	68 000 €	Région Auvergne Rhône-Alpes	183 200 €
Accompagnement cartographique et plan de Parc	38 200 €		
Animation	7 000 €		
Concertation, communication	70 000 €		
TOTAL	183 200 €	TOTAL	183 200 €

Article 2 :

Le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes sera sollicité en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

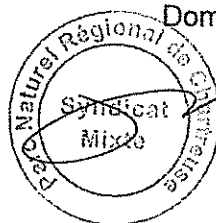
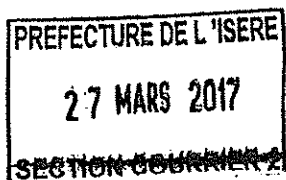
- au Préfet de l'Isère

Fait à St Pierre de Chartreuse,

Le 13 mars 2017

Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCARON



DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N° 17/14¹

Objet : « Accompagnement pour la révision de la Charte du Parc naturel régional de Chartreuse – plan de financement »

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation 08/04/2016 au cours de laquelle a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 08/04/2016 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 10/02/2017 validant la programmation 2017,

DECIDE

Article 1 :

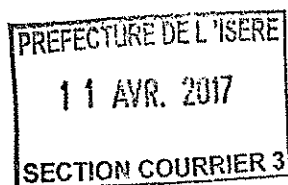
Le plan de financement définitif relatif à l'opération «Accompagnement pour la révision de la Charte du Parc naturel régional de Chartreuse» est arrêté comme suit :

Dépenses en €		Recettes en €	
<i>Prestation d'accompagnement général</i>	90 150 €	<i>Région Auvergne Rhône-Alpes</i>	153 624 €
<i>Accompagnement cartographique et plan de Parc</i>	33 510 €		
<i>Travail spécifique avec les scolaires</i>	29 964 €		
TOTAL	153 624 €	TOTAL	153 624 €

Article 2 :

Le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes sera sollicité en vue du financement de cette opération.

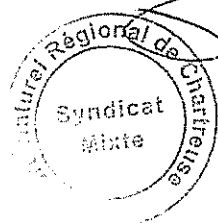
Copie adressée :
- au Préfet de l'Isère



Fait à St Pierre de Chartreuse,
Le
10 AVR. 2017

Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCARON



SOMMAIRE

TITRE I : DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

En date du 10/02/2017

- 1 Débat d'orientation budgétaire année 2017 : budget du Syndicat mixte
- 3 2 Débat d'orientation budgétaire année 2017 : budget annexe de la Réserve Naturelle
- 2 3 Programmation 2017 : budget du syndicat mixte
- 4 Programmation 2017 : budget annexe de la Réserve Naturelle

En date du 31/03/2017

- 5 Compte administratif 2016 du syndicat mixte
- 6 Compte de gestion 2016 du syndicat mixte
- 7 Affectation de résultats 2016 du syndicat mixte
- 8 Budget primitif 2017 du syndicat mixte
- 9 Compte administratif 2016 de la Réserve Naturelle
- 10 Compte de gestion 2016 de la Réserve Naturelle
- 11 Affectation de résultats 2016 de la Réserve Naturelle
- 12 Budget primitif 2017 de la Réserve Naturelle

TITRE II : DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL

En date du 10/02/2017

- 1 Ratios de promotion 2017
- 2 Journée de solidarité 2017
- 3 Candidature appel à projet Plan de paysage
- 4 Mise en place d'une stratégie forestière inter-territoire
- 5 OCMMR – Aide à l'investissement aux entreprises
- 6 Accompagnement des bergers dans leur mission « médiation agro environnementale et touristique »
- 7 Partenariat sportif : Jules Lapierre
- 8 Partenariat sportif ; Lou Reynaud

TITRE III : DECISIONS DU PRESIDENT

- 1 Echanges scolaires
- 2 Soutien aux projets pédagogiques des jeunes du 1^{er} degré
- 3 Soutien aux projets pédagogiques des jeunes du 2nd degré
- 4 Soutien aux projets pédagogiques des centres de vacances
- 5 Soutien aux projets pédagogiques hors temps scolaire
- 6 Outils et formations scolaires et hors temps scolaire
- 7 Développer l'entrepreneuriat en Chartreuse : création, reprise, transmission
- 8 Communiquer sur les métiers de la forêt et du bois sur le territoire du Parc de Chartreuse
- 9 Outils de sensibilisation des propriétaires forestiers à la surveillance et au renouvellement des forêts
- 10 Accompagnement pour la révision de la charte lot 1
- 11 Etude de faisabilité d'un parcours d'interprétation du patrimoine naturel de Chartreuse
- 12 Visite virtuelle 360° (outil numérique) du patrimoine naturel de Chartreuse
- 13 Suivi de la Vulnérable des Chartreux (*Hypericum nummularium*)
- 14 Accompagnement pour la révision de la charte : plan de financement
- 15 Programmation culturelle itinérante en Chartreuse
- 16 Médiation culturelle et citoyenne « Alimentation »
- 17 Espace Outdoor-montagne de la Ruche
- 18 Mobilisation et valorisation des outils de paysage
- 19 Soutien à des fouilles paléontologiques d'intérêt scientifique relatives à la découverte des premiers restes fossiles d'un mosasaure en AURA - Fonctionnement
- 20 Aménagement et protection d'un site de fouilles paléontologiques d'intérêt scientifique majeur (mosasaure)
- 21 Développer une stratégie agricole et alimentaire de proximité
- 22 Promouvoir les produits locaux et sensibiliser les consommateurs
- 23 Animation de la transition énergétique
- 24 Expertise – appui à la 2nde vague de contractualisation des MAEC – année 2017

TITRE IV : ARRETES DU PRESIDENT

DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N° 15/17

Objet : « *Programmation Culturelle itinérante en Chartreuse* »

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la séance du Comité Syndical d'installation 08/04/2016 au cours de laquelle a été procédé à l'élection du Président,
Vu la délibération du Comité Syndical du 08/04/2016 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,
Vu la délibération du Comité Syndical du 10/02/2017 validant la programmation 2017,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération « *Programmation Culturelle itinérante en Chartreuse* » en maîtrise d'ouvrage de l'association Instinct'taf est arrêté comme suit :

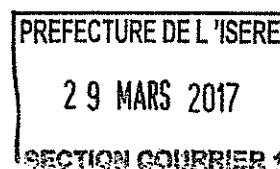
Dépenses en €		Recettes en €	
Dépenses artistiques (cachets + transports artistes)	15 500	Région Auvergne Rhône-Alpes	7 350,00 €
Dépenses techniques (régie et fournitures techniques, frais déplacements techniciens, location matériel)	8 297	Département de la Savoie (lignes classiques)	5 720,00 €
Hébergement/ restauration (équipes d'organisation et artistiques) + bar	5 235	Département de l'Isère (lignes classiques)	2 000,00 €
Logistique/ organisation (régie de production, repérages, frais missions, frais billetterie)	6058	CC Cœur de Chartreuse	9 400,00 €
Taxes (sacem / sacd / cnv)	3 396	Communes de Chartreuse	7 000,00 €
Communication (graphisme, impression, promo, frais de mission diffusion, captation video)	4 575	Partenariats	4 300,00 €
Frais de structure	29 831	Soutiens privés	13 923,00 €
		Autofinancement	23 199,00 €
TOTAL	72892	TOTAL	72 892,00 €

Article 2 :

Le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes sera sollicité en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité



Fait à St Pierre de Chartreuse,

Le 27 mars 2017

Pour copie conforme
Le Président du Syndicat Mixte
Dominique ESCARON

DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N° 16/17

Objet : « *Médiation culturelle et citoyenne "Alimentation"* »

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation 08/04/2016 au cours de laquelle a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 08/04/2016 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 10/02/2017 validant la programmation 2017,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération « *Médiation culturelle et citoyenne "Alimentation"* » est arrêté comme suit :

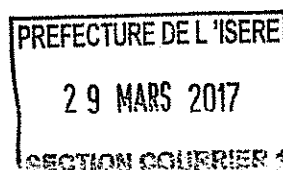
Dépenses en €		Recettes en €	
<i>Communication (graphisme, impression, bande-annonce...)</i>	1 891	<i>Région Auvergne Rhône-Alpes</i>	6 000,00 €
<i>logistique accueil Festival (vidéoprojecteur, écran, location de salle, buffet)</i>	1 409		
<i>Intervenant animations/débats et actions culturelles</i>	2 300		
<i>Régie technique</i>	400		
TOTAL	6 000	TOTAL	6 000,00 €

Article 2 :

Le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes sera sollicité en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

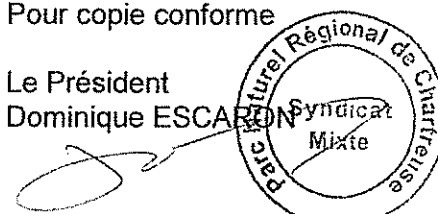


Fait à St Pierre de Chartreuse,

Le 27 mars 2017

Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCARON



DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°17/17

Objet : " Espace Outdoor-montagne de la Ruche "

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation 08/04/2016 au cours de laquelle a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 08/04/2016 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 10/02/2017 validant la programmation 2017,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération «Espace outdoor-montagne de la Ruche » est arrêté comme suit :

Dépenses en €		Recettes en €	
- Aménagement de la Ruche	4 934,00 €	Région A.RA	4 934,00 €
TOTAL	4 934,00 €	TOTAL	4 934,00€

Article 2 :

La Région Auvergne Rhône-Alpes (ligne Parc)

sera sollicitée en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

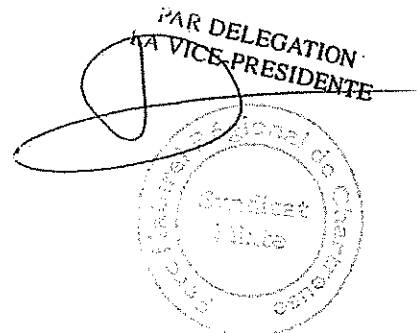
Fait à St Pierre de Chartreuse,

Le

29 MARS 2017

Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCARON



DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°18/17

Objet : " Mobilisation et valorisation des outils paysage "

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation 08/04/2016 au cours de laquelle a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 08/04/2016 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 10/02/2017 validant la programmation 2017,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération «Mobilisation et valorisation des outils paysage » est arrêté comme suit :

Dépenses en €		Recettes en €	
- Prestation d'animation et d'accompagnement	17 500,00 €	CD 38	17 500,00 €
TOTAL	17 500,00 €	TOTAL	17 500,00€

Article 2 :

Le Conseil Départemental de l'Isère (ligne Parc) sera sollicité en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

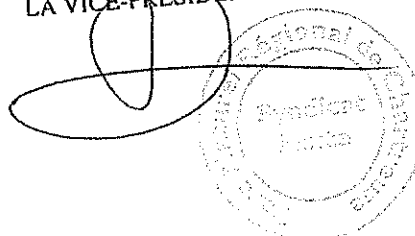
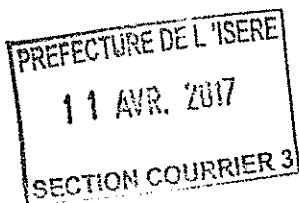
Fait à St Pierre de Chartreuse,
Le

10 AVR. 2017

Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCARON

PAR DELEGATION
LA VICE-PRESIDENTE



DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°19/17

Objet : " Soutien à des fouilles paléontologiques d'intérêt scientifique relatives à la découverte des premiers restes fossiles d'un mosasaure en AURA-Fonctionnement"

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation 08/04/2016 au cours de laquelle a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 08/04/2016 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 10/02/2017 validant la programmation 2017,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération «**Soutien à des fouilles paléontologiques d'intérêt scientifique relatives à la découverte des premiers restes fossiles d'un mosasaure en AURA- Fonctionnement**» est arrêté comme suit :

Dépenses en €		Recettes en €	
- Mise en œuvre des fouilles	5 479,00 €	Région ARA	5 479,00 €
TOTAL	5 479,00 €	TOTAL	5 479,00€

Article 2 :

La Région Auvergne Rhône Alpes sera sollicitée en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,

Le

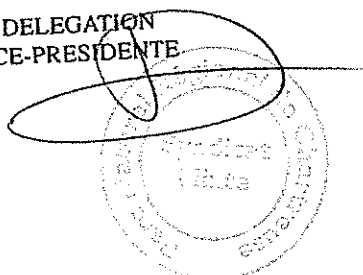
29 MARS 2017

Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCARON



PAR DELEGATION
LA VICE-PRESIDENTE



DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°20/17

Objet : " Aménagement et protection d'un site de fouilles paléontologiques d'intérêt scientifique majeur (mosasaure de Chartreuse)" "

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la séance du Comité Syndical d'installation 08/04/2016 au cours de laquelle a été procédé à l'élection du Président,
Vu la délibération du Comité Syndical du 08/04/2016 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,
Vu la délibération du Comité Syndical du 10/02/2017 validant la programmation 2017,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération «Aménagement et protection d'un site de fouilles paléontologiques d'intérêt scientifique majeur (mosasaure de Chartreuse)» est arrêté comme suit :

Dépenses en €		Recettes en €	
- Mise en œuvre des fouilles - matériel	2 078,00 €	Région ARA	2 078,00 €
TOTAL	2 078,00 €	TOTAL	2 078,00€

Article 2 :

La Région Auvergne Rhône Alpes sera sollicitée en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,

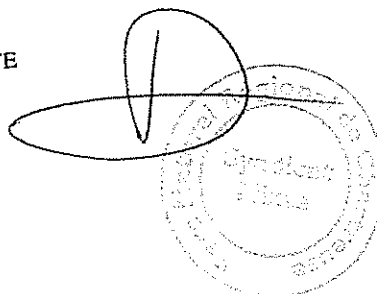
Le **29 MARS 2017**

Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCARON



PAR DELEGATION
A VICE-PRESIDENTE



DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°21/17

Objet : " Développer une stratégie agricole et alimentaire de proximité sur le Parc de Chartreuse"

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation 08/04/2016 au cours de laquelle a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 08/04/2016 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 10/02/2017 validant la programmation 2017,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération «**Développer une stratégie agricole et alimentaire de proximité sur le Parc de Chartreuse** » est arrêté comme suit :

Dépenses en €		Recettes en €	
- Accompagnement de la réflexion		CD 38	4 200,00 €
- Création d'outils pédagogiques		Europe / Leader	16 800,00 €
- Actions de sensibilisation et de promotion			
- Communication			
- Analyse des nouvelles formes de vente			
- Sensibilisation des restaurateurs du territoire	21 000 €		
TOTAL	21 000,00 €	TOTAL	21 000,00€

Article 2 :

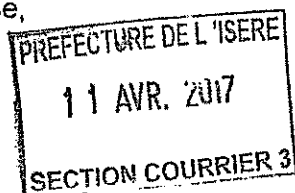
Le Conseil Départemental de l'Isère et une financement européen dans le cadre du programme Leader seront sollicités en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

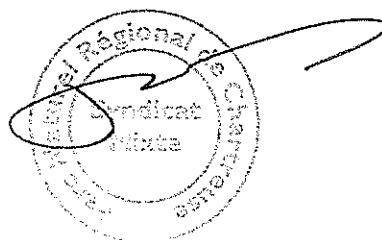
Fait à St Pierre de Chartreuse,

Le **10 AVR. 2017**



Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCARON



DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°22/17

Objet : " Promouvoir les produits locaux et sensibiliser à leur utilisation auprès des consommateurs, en restauration collective et privée"

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la séance du Comité Syndical d'installation 08/04/2016 au cours de laquelle a été procédé à l'élection du Président,
Vu la délibération du Comité Syndical du 08/04/2016 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,
Vu la délibération du Comité Syndical du 10/02/2017 validant la programmation 2017,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération «**Promouvoir les produits locaux et sensibiliser à leur utilisation auprès des consommateurs, en restauration collective et privée**» est arrêté comme suit :

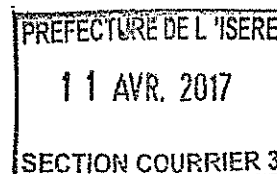
Dépenses en €		Recettes en €	
- Communication et sensibilisation	7 308,00 €	CD 73	1 462,00 €
		Europe / Leader	5 846,00 €
TOTAL	7 308,00 €	TOTAL	7 308,00€

Article 2 :

Le Conseil Départemental de la Savoie et un financement européen dans le cadre du programme Leader seront sollicités en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

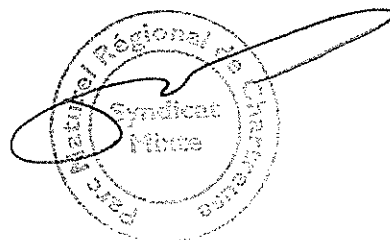


Fait à St Pierre de Chartreuse,
Le

10 AVR. 2017

Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCARON



DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°23/17

Objet : " Animation de la transition énergétique"

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation 08/04/2016 au cours de laquelle a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 08/04/2016 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

Vu la délibération du Bureau Syndical du 06/07/2016 validant cette opération,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération «**Animation de la transition énergétique**» est arrêté comme suit :

Dépenses en €		Recettes en €	
- Poste d'animation et frais de déplacement	84 774,26 €	CD 73	9 959,00 €
		CD 38	6 997,00 €
		Europe / Leader	67 818,26 €
TOTAL	84 774,26 €	TOTAL	84 774,26 €

Article 2 :

Les Conseils Départementaux de l'Isère et de la Savoie ainsi que le programme européen Leader seront sollicités en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

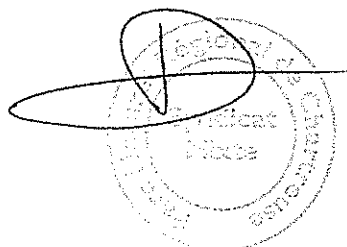
- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,
Le

29 MARS 2017

Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCARON



DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°24/17

Objet : " Expertise - appui à la seconde vague de contractualisation des Mesures Agro Environnementales et Climatiques - Année 2017"

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation 08/04/2016 au cours de laquelle a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 08/04/2016 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 12/02/2017 validant la programmation 2017,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération «Expertise - appui à la seconde vague de contractualisation des Mesures Agro Environnementales et Climatiques - Année 2017» est arrêté comme suit :

Dépenses en €		Recettes en €	
- Appui technique et expertises	28 542,50 €	Région ARA Europe / Leader	5 708,50 € 22 834,00 €
TOTAL	28 542,50 €	TOTAL	28 542,50 €

Article 2 :

La Région Auvergne Rhône-Alpes ainsi que le programme européen Leader seront sollicités en vue du financement de cette opération.

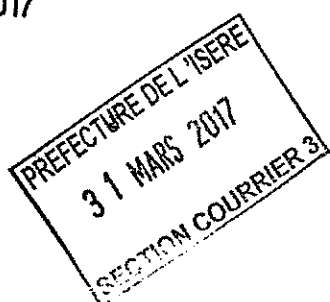
Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,

Le

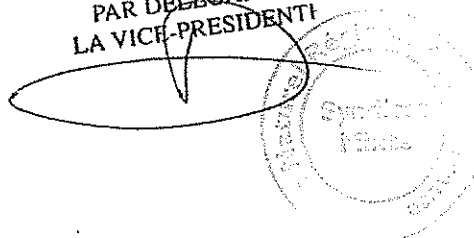
29 MARS 2017



Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCARON

PAR DELEGATION
LA VICE-PRESIDENTI



ARRETES DU PRESIDENT

NEANT